



RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE MARRAKECH - SAFI



OMTPME

المركز المغربي للمقاولات الصغرى والمتوسطة
Observatoire Marocain de la TPME



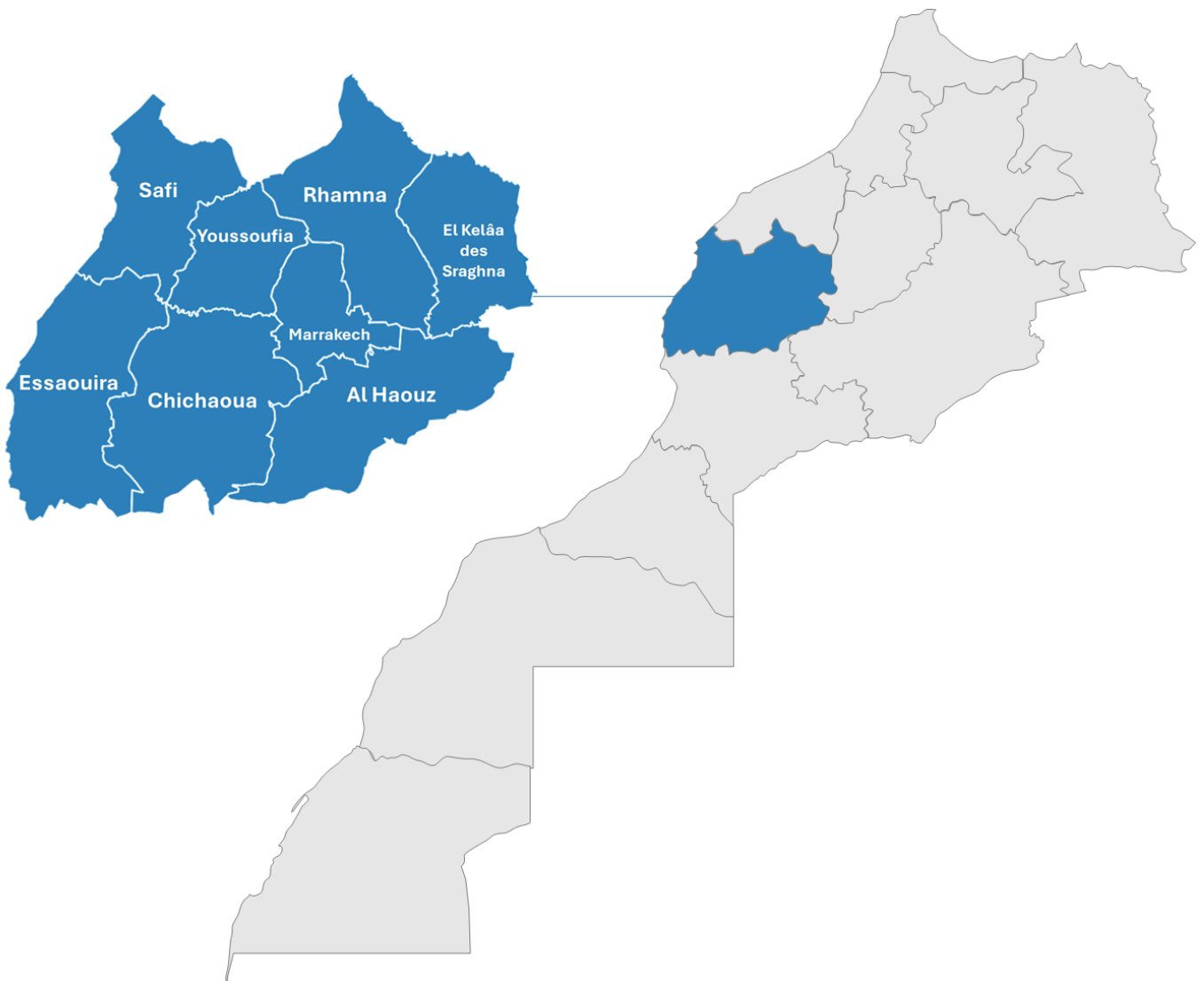
RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE MARRAKECH - SAFI

Rapport sur le tissu entrepreneurial

Région de Marrakech-Safi



Édition 2026

Table des matières

Monographie de la région Marrakech-Safi.....	5
Résumé Exécutif	6
1. Démographie des Entreprises.....	8
1.1 Caractéristiques de base des EPMA.....	8
1.2 Créations des Entreprises	12
1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales	14
2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives	18
2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives.....	18
2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives	22
2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives	25
3. Emplois des Entreprises.....	28
3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024).....	28
3.2 Analyse de la masse salariale	36
3.3 Emplois par genre	39
4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA	44
5. Accès au financement bancaire (2024).....	48
5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA	48
5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA	52

Monographie de la région Marrakech-Safi

SUPERFICIE

39 167 Km² (5,5% de la superficie du pays) le taux d'urbanisation est de 45,9%.

POPULATION

4 864 187 Hab. (13,2% de la population totale) (RGPH 2024) dont 2 452 962 masculins et 2 411 225 féminins. 2 234 502 dans le milieu urbain et 2 629 685 dans le milieu rural.

TAUX DE JEUNESSE (15 à 59ans)

58,5% de la population (RGPH 2024), 58% pour les hommes et 58,9% pour les femmes.

TAUX D'ACTIVITÉ

43,6% dans la région, 42,3% dans le milieu urbain et 44,7% dans le milieu rural (ENE 2025).



TAUX DE CHÔMAGE

8,1% dans la région, 11,5% dans le milieu urbain et 5,3% dans le milieu rural (ENE 2025).

PIB RÉGIONAL *

125,2 milliards DH en 2023 (8,5% du PIB National);
PIB par habitant : 25 765 DH

CONTRIBUTION À LA VA*

4,8% du secteur secondaire national
10,1% du secteur tertiaire national.

Sources : HCP- ENE 2025, HCP-RGPH 2024, HCP-Comptes régionaux 2023, Ministère de l'Intérieur-les régions du Maroc en chiffres. * données semi-définitives.

Chiffres clés de la région 2024

NOMBRE DES EPMA - 2024

40 606 (10,7% de l'effectif total des EPMA au niveau national); 8 485 nouvellement créées (12,5% au niveau national); 1 749 EPMA en cours de dissolution (15,1% au niveau national).

CA CUMULÉ DES EPMA*

106,9 milliards de DH (4,1% au niveau national)

CA À L'EXPORT CUMULÉ DES EPMA*

9 277 millions de DH (1,8% au niveau national)

VA CUMULÉE DES EPMA*

23 766 millions de DH (4,4% au niveau national)

NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES À LA CNSS

34 919 entreprises déclarant 346 152 employés

NOMBRE DES EMPLOIS FÉMININS

103 725 salariés femmes (6,5% des emplois féminins au niveau national)

NOMBRE DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIE D'UN CRÉDIT 13 162 EPMA (10,2% des entreprises bénéficiant d'un crédit au niveau national)
ENCOURS CONTRACTÉ 21,8 milliards de dirhams (4,2% de l'encours contracté au niveau national).

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

EPMA : Entreprises Personnes Morales Actives.

* Le secteur des activités financières et d'assurances est exclu du calcul dans la partie CA, CA à l'export et VA.

Résumé Exécutif

Dans le cadre de sa mission de production de statistiques et d'indicateurs sur le tissu productif national, l'Observatoire Marocain de la TPME publie la 5^{ème} édition de ses rapports régionaux.

Ces rapports, qui constituent une déclinaison régionale du rapport annuel élaboré à l'échelle nationale, visent à fournir un diagnostic du tissu productif à l'échelle des différentes régions du Royaume au titre de 2024 et à mettre à la disposition des acteurs publics et privés un ensemble d'indicateurs clés relatifs à la démographie des entreprises, à leur performance économique, à leur accès au financement, à l'emploi ainsi qu'à l'entrepreneuriat féminin.

Le présent rapport analyse la dynamique du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA) dans la région de Marrakech-Safi au titre des années 2023 et 2024.

Il relève que les créations d'entreprises, avec 8 485 nouvelles sociétés personnes morales enregistrées au cours de l'année, ont augmenté de 14,4% par rapport à 2023.

Parallèlement, les dissolutions, en s'établissant à 1 749 entreprises dissoutes, ont progressé de 11,5%, ces données ne tenant pas compte de celles qui ont temporairement arrêté leurs activités. Plus de la moitié de ces entreprises opéraient dans le commerce, la construction et l'hébergement et restauration.

Au total, et selon les données provisoires de la DGI, le nombre d'entreprises personnes morales ayant déposé une déclaration fiscale en 2024 s'est établi autour de 41 mille, soit une hausse de 3,1%.

Les entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 106,9 milliards de dirhams et une valeur ajoutée de 23,8 milliards de dirhams, soit des évolutions respectives de 10,3% et 20,4% par rapport à 2023, et de 71,3% et 88,9% par rapport à 2017. Quant au chiffre d'affaires à l'export, il s'est établi à 9 277 millions de dirhams, soit 1,8% du chiffre d'affaires à l'export national, en progression limitée de 0,8% par rapport à 2023, et en hausse de 45,3% par rapport à 2017.

Le commerce se distingue comme le principal contributeur au chiffre d'affaires au niveau de la région et à l'export et à la valeur ajoutée, avec des parts respectives de 36,2%, 37,6% et 24,5%. Par ailleurs, les grandes entreprises ont réalisé 31,1% du chiffre d'affaires, 30,3% du chiffre d'affaires à l'export et 33,4% de la valeur ajoutée.

Sur le registre de l'emploi, l'effectif déclaré par les entreprises personnes morales et physiques auprès de la CNSS s'est établi à 346 152 salariés, en hausse de 1,9%. Plus de la moitié des salariés sont employés dans la construction (21,4%), l'hébergement et restauration (15,7%) et le commerce (13,4%). Les femmes représentent 30% de l'effectif déclaré et 18,4% des dirigeants de ces entreprises.

L'analyse par province des indicateurs liés au financement bancaire des EPMA, en 2024, montre que 82,6% de l'encours des crédits est concentré dans la préfecture de Marrakech, qui regroupe 76% de l'effectif des entreprises étudiées. Par ailleurs, les entreprises dirigées par des femmes représentent 17,2% de cet effectif et 11,8% de l'encours des crédits.

1. Démographie des Entreprises

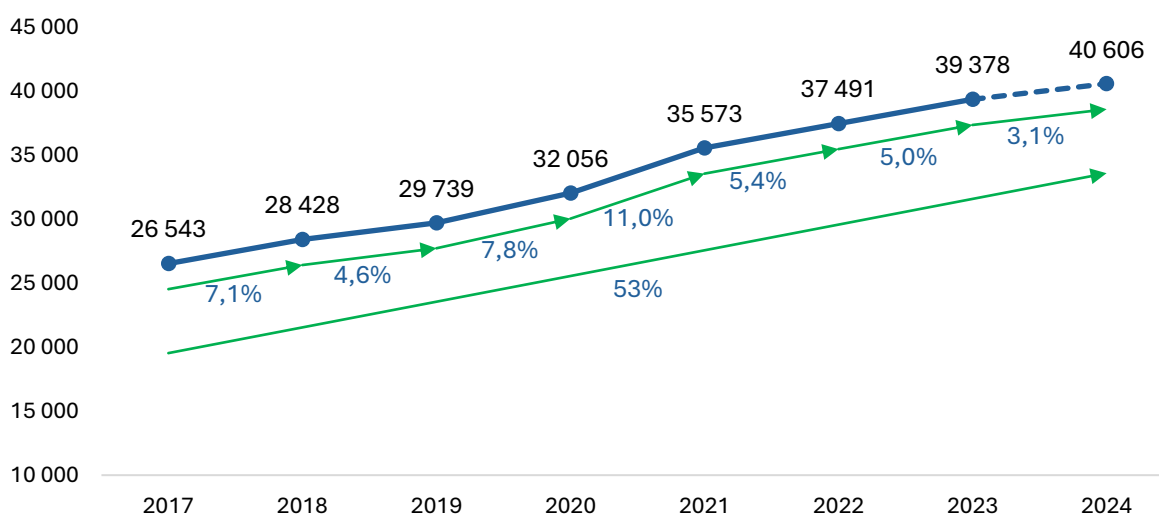
1.1 Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) de la région de Marrakech-Safi, au titre de 2024, ventilés par taille, province et secteur d'activités.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI.

En 2024, 40 606¹ entreprises étaient enregistrées dans cette base contre 39 378² en 2023, soit une hausse annuelle estimée à 3,1%.

Graphique 1 - Évolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

Près de 90% du tissu productif des EPMA dans la région est constitué de microentreprises

L'effectif des microentreprises s'est accru de 2,7% en 2024, leur part dans le total des EPMA s'étant établie à 89,8%, soit un recul de 0,3 point par rapport à 2023. Celui des TPE a augmenté de 5,1% portant leur part à 6,3%. Le nombre des moyennes et grandes entreprises a affiché des progressions plus élevées respectives de 12,4% et 10,6% et leurs parts dans le tissu des EPMA sont restées quasi-stables autour de 0,6% et 0,2% (cf. tableau 1).

¹ Les résultats sur l'exercice 2024 sont provisoires.

² Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Tableau 1- Répartition et évolution annuelle des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Micro [0,3]	35 475	90,1	36 450	89,8	2,7
[0, 1]	31 753	80,6	32 384	79,8	2,0
]1, 3]	3 722	9,5	4 066	10,0	9,2
TPE]3,10]	2 451	6,2	2 575	6,3	5,1
PE]10,50]	1 169	3,0	1 264	3,1	8,1
ME]50,175]	217	0,5	244	0,6	12,4
GE > 175	66	0,2	73	0,2	10,6
Total	39 378	100	40 606	100	

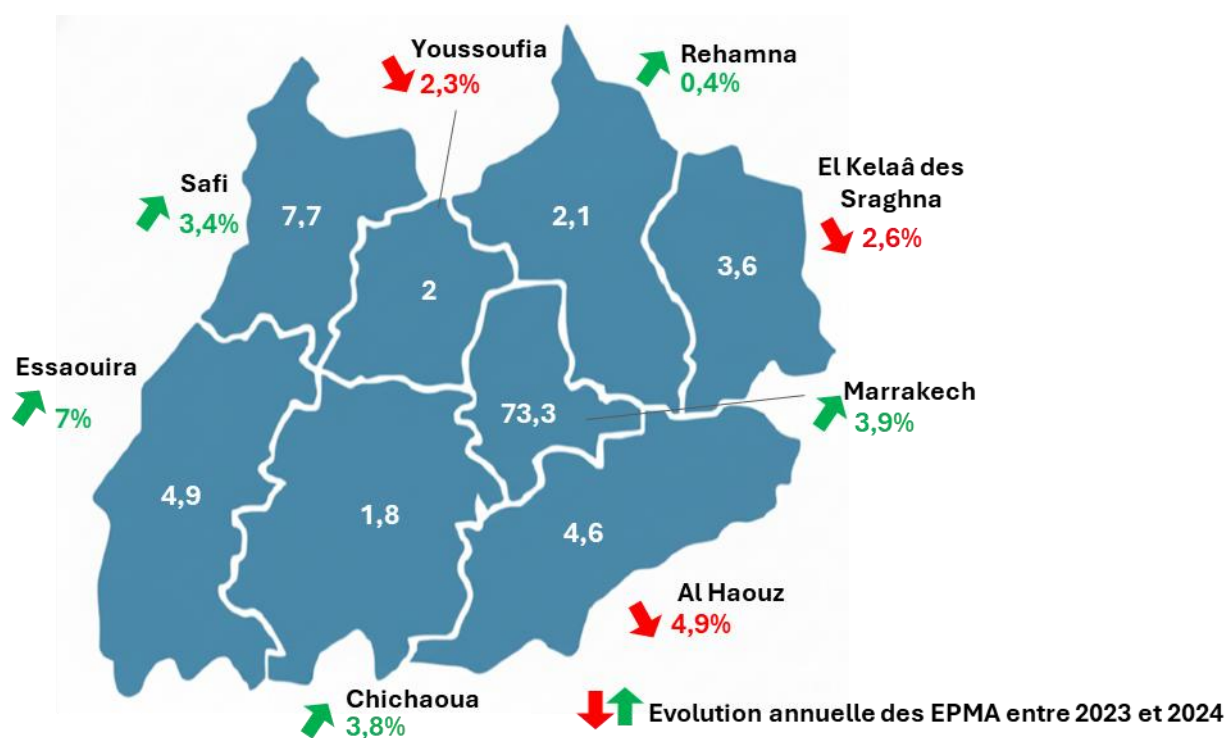
Source : Base des données fournie par la DGI.

Plus de 73% des EPMA sont implantées dans la préfecture de Marrakech, à l'instar des années précédentes

La répartition provinciale du tissu des EPMA révèle que la préfecture de Marrakech demeure largement dominante, concentrant 73,3% du nombre total du tissu régional, en hausse de 3,9% par rapport à 2023. Elle est suivie par les provinces de Safi et d'Essaouira, qui ont accueilli respectivement 7,7% et 4,9%. Ainsi, cette préfecture et ces deux provinces, centralisent à elles seules près de 86% de ces EPMA.

La province d'Essaouira a vu le nombre de ses EPMA augmenter plus rapidement par rapport à d'autres provinces, soit 7%. La province d'Al Haouz affiche le recul le plus marqué, soit une baisse de 4,9%, portant sa part dans le total de ce tissu à 4,6% en 2024.

Graphique 2 – Répartition en 2024 en % et évolution annuelle des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Marrakech	28 635	72,7	29 759	73,3	3,9
Safi	3 010	7,7	3 111	7,7	3,4
Essaouira	1 856	4,7	1 985	4,9	7,0
Al Haouz	1 986	5,0	1 888	4,6	-4,9
El Kelaâ des Sraghna	1 487	3,8	1 448	3,6	-2,6
Rehamna	857	2,2	860	2,1	0,4
Youssoufia	836	2,1	817	2,0	-2,3
Chichaoua	711	1,8	738	1,8	3,8
Total	39 378	100	40 606	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Le commerce demeure le principal secteur des EPMA dans la région

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA de la région de Marrakech-Safi en 2024, révèle que le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et la « construction » continuent à concentrer plus de 51% de l'effectif des EPMA.

Le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », tout en restant prédominant, enregistre une légère baisse de sa part, passant de 32,1% en 2023 à 30,9% en 2024. À l'inverse, la « construction », en 2^{ème} position, voit sa part légèrement augmenter, passant de 20% en 2023 à 20,2%.

Les hausses les plus significatives en 2024 sont observées dans les sections des « activités financières et d'assurance », des « activités immobilières » et de l'« information et communication » avec des progressions annuelles respectives de 23,3%, 18,3%, et 15,2%.

Tableau 3 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12 632	32,1	12 540	30,9	-0,7
Construction	7 897	20,0	8 195	20,2	3,8
Hébergement et restauration	3 869	9,8	3 998	9,8	3,3
Activités de services administratifs et de soutien	2 623	6,7	2 764	6,8	5,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 390	6,1	2 417	5,9	1,1
Activités immobilières	1 964	5,0	2 323	5,7	18,3
Industrie manufacturière	2 176	5,5	2 125	5,2	-2,3
Transports et entreposage	1 724	4,4	1 774	4,4	2,9
Autres activités de services	817	2,1	876	2,2	7,2
Enseignement	795	2,0	794	2,0	-0,1
Activités financières et d'assurance	640	1,6	789	1,9	23,3
Arts, spectacles et activités récréatives	536	1,4	570	1,4	6,3
Information et communication	492	1,2	567	1,4	15,2
Autres	823	2,1	874	2,2	6,2
Total	39 378	100	40 606	100	

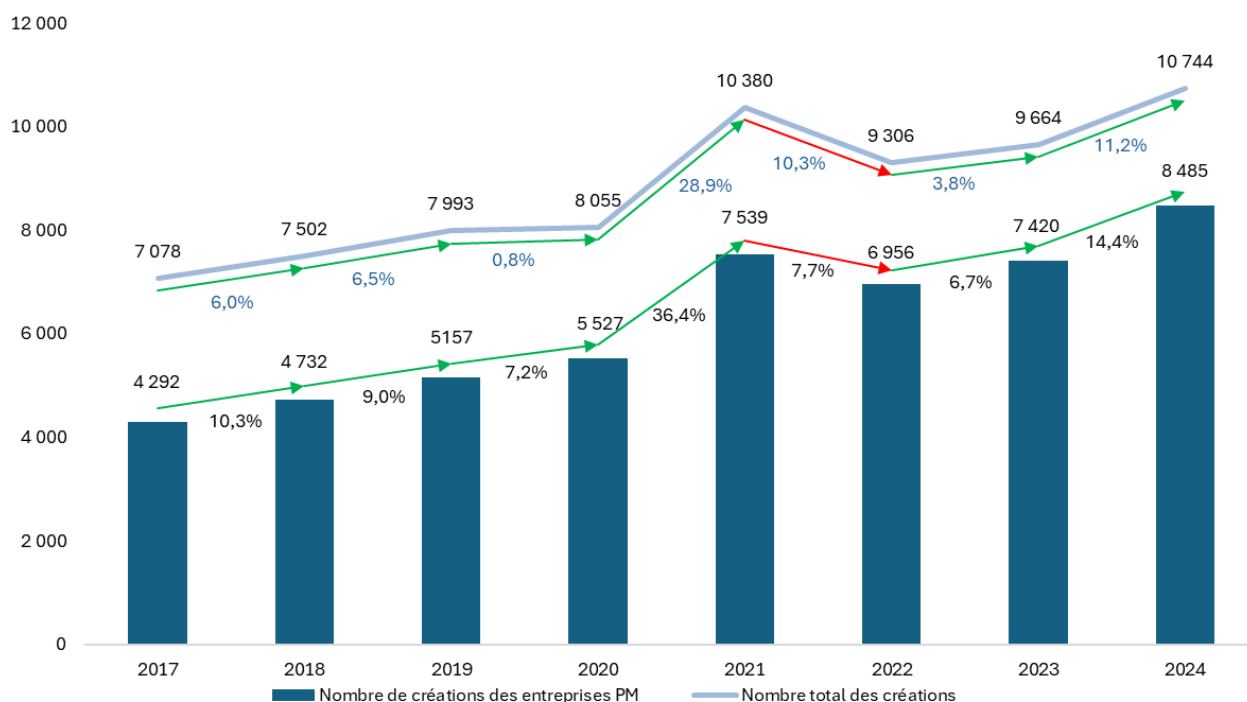
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.2 Créations des Entreprises

Dynamique positive de la création d'EPM sur la période 2017-2024

En 2024, les créations d'entreprises PM et PP ont enregistré une hausse de 11,2% par rapport à 2023, atteignant un total de 10 744. Cette augmentation reflète une hausse de 14,4% des créations des EPM à 8 485 contre 7 420 un an auparavant et une légère hausse de 0,7% de celles des EPP confirmant ainsi cette tendance baissière entamée en 2022.

Graphique 3 - Évolution annuelle du nombre des créations des entreprises PM et PP entre 2017 et 2024



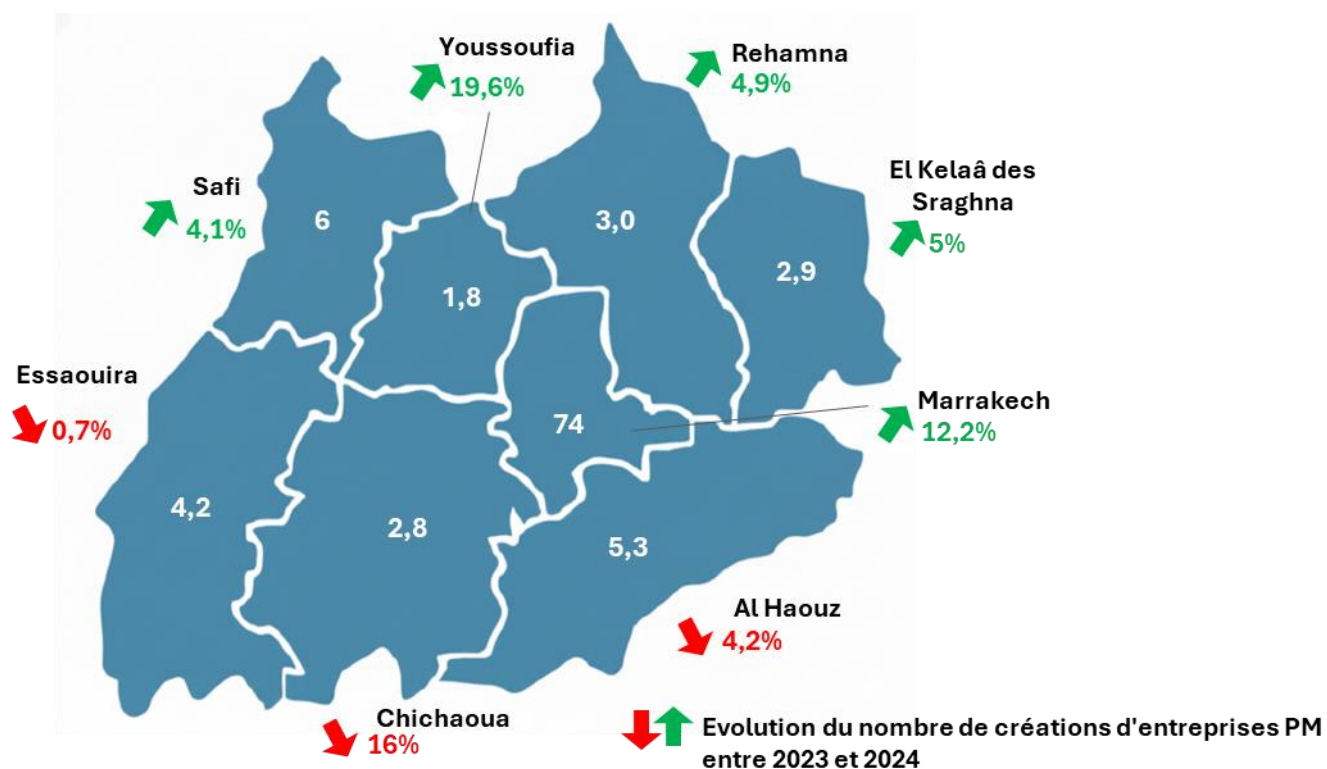
Source : Base des données de l'OMPIC.

Les analyses qui suivent, portent sur l'effectif des entreprises personnes morales.

74% des entreprises créées en 2024 sont implantées dans la préfecture de Marrakech

La répartition provinciale des créations d'entreprises PM montre que la préfecture de Marrakech a accueilli 74% de ces entreprises, en hausse de 12,2% par rapport à 2023. Elle est suivie de la province de Safi avec une proportion de 6% et de la province d'Al Haouz avec une part de 5,3%. La province de Youssoufia se distingue en affichant le taux de progression le plus important, soit 19,6%, contre la province de Chichaoua qui enregistre la baisse la plus importante de 16%.

Graphique 4 – Répartition en 2024 en % et évolution des créations des entreprises PM par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM

Province	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Marrakech	6 210	71,7	6 968	74,0	12,2
Safi	541	6,3	563	6,0	4,1
Al Haouz	518	6,0	496	5,3	-4,2
Essaouira	402	4,6	399	4,2	-0,7
Rehamna	268	3,1	281	3,0	4,9
El Kelaâ des Sraghna	260	3,0	273	2,9	5,0
Chichaoua	319	3,7	268	2,8	-16,0
Youssoufia	138	1,6	165	1,8	19,6
Total	8 656	100	9 413	100	

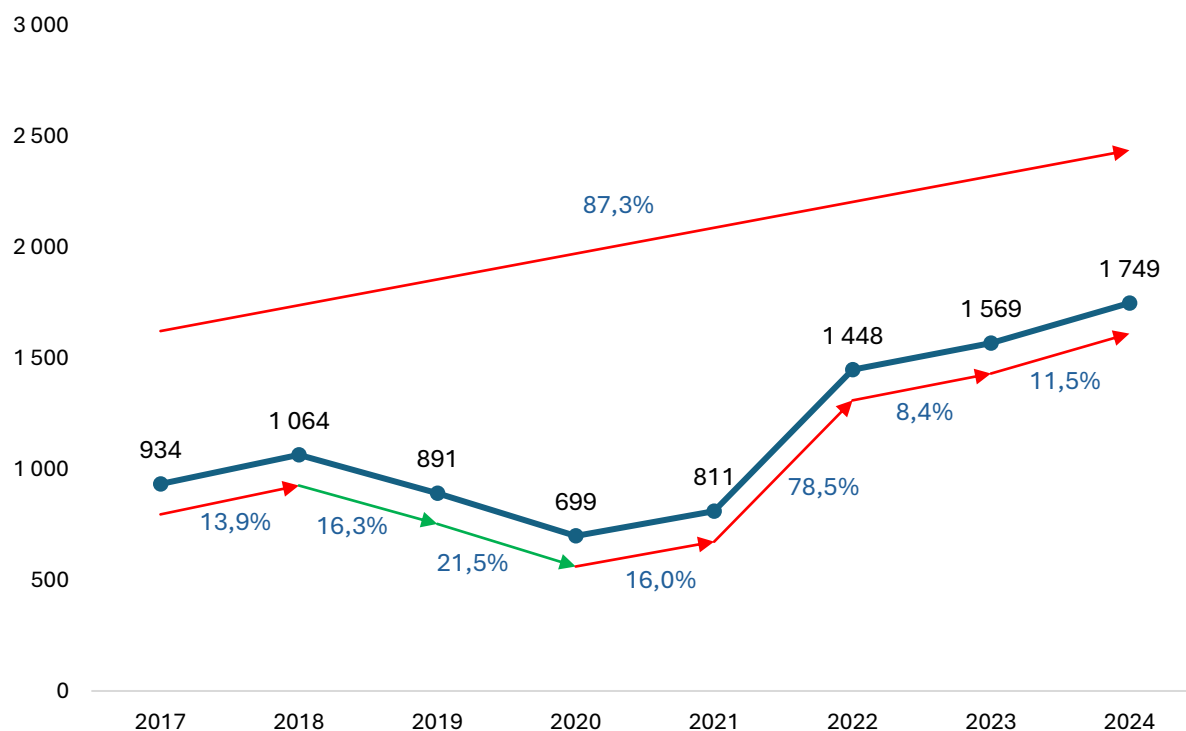
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Les dissolutions d'entreprises personnes morales poursuivent leur tendance haussière, atteignant un nouveau pic de 1 749³ en 2024

En 2024, le nombre d'entreprises PM en cours de dissolution a continué d'augmenter, atteignant 1 749⁴, soit une hausse annuelle de 11,5% par rapport à 2023 et de 87,3% par rapport à 2017.

Graphique 5 - Évolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

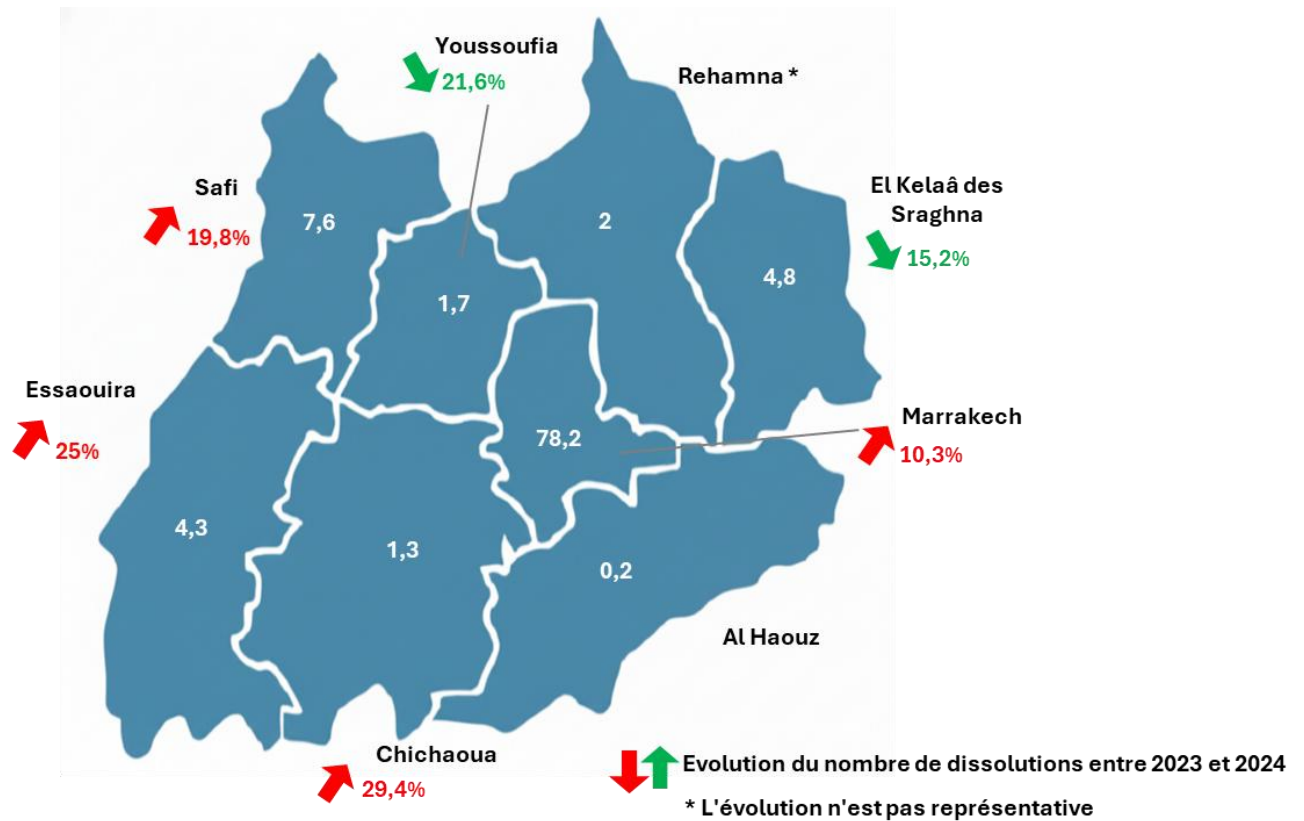
À l'exception des provinces de Youssoufia, et d'El Kelaâ des Sraghna, la hausse des dissolutions d'entreprises est observée dans toutes les autres provinces.

L'évolution des dissolutions entre 2023 et 2024 montre que les provinces de Chichaoua et d'Essaouira ont enregistré les hausses les plus importantes, soit respectivement 29,4% et 25%. La province de Youssoufia a connu une forte baisse des dissolutions de 21,6%.

³ Les données concernant les dissolutions des EPP ne sont pas disponibles au niveau de l'OMPIC.

⁴ La dissolution anticipée est la cessation prématurée des activités d'une entreprise avant la fin de sa durée prévue.

Graphique 6 - Répartition en 2024 en % et évolution des dissolutions des entreprises PM par province



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 5 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par province

Province	Parts en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Marrakech	79,0	78,2	10,3
Safi	7,1	7,6	19,8
Kelaâ des Sraghna	6,3	4,8	-15,2
Essaouira	3,8	4,3	25,0
Rehamna	0,1	2,0	-
Youssoufia	2,4	1,7	-21,6
Chichaoua	1,1	1,3	29,4
Al Haouz	0,3	0,2	0,0
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La dissolution des EPM est inégale selon les sections d'activités

L'analyse de la répartition sectorielle des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour plus de 55% dans trois secteurs à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 28,2%, la « construction » avec une part de 16,2% et l'« hébergement et restauration » avec une part 11,2%.

Les hausses des dissolutions les plus importantes ont été enregistrées dans les « autres activités de services » et les « activités immobilières », soit respectivement 46,5% et 38,5%.

Tableau 6 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	33,4	28,2	-3,9
Construction	17,1	16,2	8,0
Hébergement et restauration	10,2	11,2	24,7
Activités de services administratifs et de soutien	7,0	8,0	29,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,8	7,9	32,3
Industrie manufacturière	5,0	4,9	11,0
Transports et entreposage	4,1	4,6	28,3
Activités immobilières	3,5	4,3	38,5
Autres activités de services	2,9	3,8	46,5
Enseignement	2,3	2,6	26,5
Information et communication	2,7	2,2	-7,7
Arts, spectacles et activités récréatives	2,5	1,9	-13,5
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	1,9	-
Activités financières et d'assurance	1,2	1,0	0,0
Autres	0,8	1,4	109,1
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Plus de la moitié des entreprises dissoutes ont un âge de moins de 5 ans

L'analyse de la répartition par classe d'âge des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour 65,8% dans la classe d'âge de 2 à 10 ans, soit 40,3% pour la classe de 2 à 5 ans et 25,5% pour la classe d'âge de 5 à 10 ans. La hausse des dissolutions la plus importante a été enregistrée dans la classe d'âge supérieur à 20 ans, soit 43,6% (cf. tableau 7).

Tableau 7 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par classe d'âge

Classe d'âge	Parts en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
< 2 ans	16,1	14,4	-1,6
[2,5[39,1	40,3	13,1
[5,10[25,5	25,5	9,8
[10,20]	16,8	16,6	8,4
> 20 ans	2,5	3,3	43,6
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

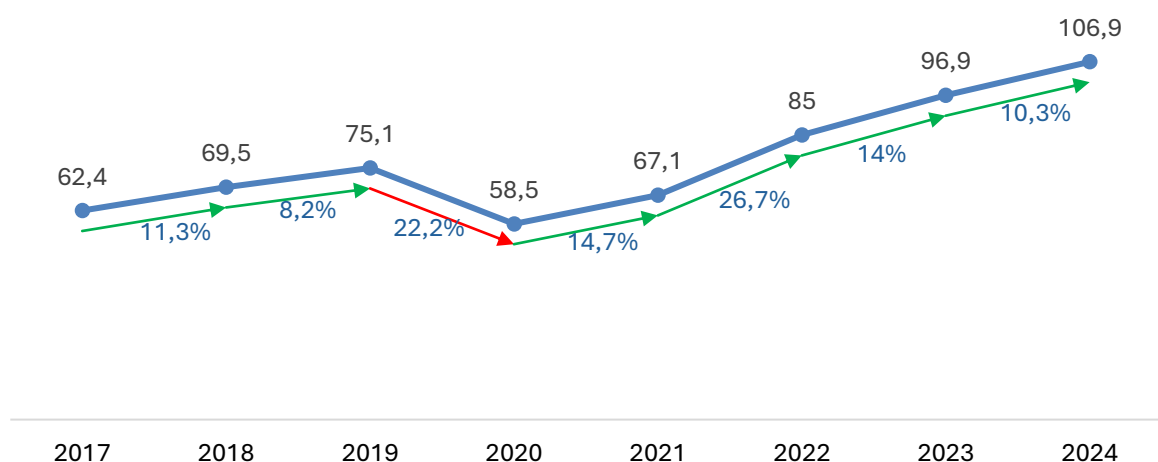
Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA⁵ dans la région de Marrakech-Safi (chiffre d'affaires, chiffre d'affaires à l'export et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, province, et secteur d'activités, pour la période 2023-2024.

2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Croissance de 10,3% du CA des EPMA en 2024

Après des hausses de respectivement de 11,3% et 8,2%, en 2018 et 2019, le CA cumulé des EPMA de la région de Marrakech-Safi a baissé de 22,2% en 2020 en raison de la crise sanitaire, avant de rebondir en 2021 de 14,7% suivie par une hausse de 26,7% en 2022. Cette croissance s'est modérée en 2023 à 14% en 2023 avant de s'accroître de 10,3% en 2024, confirmant la résilience du tissu productif.

Graphique 7 - Évolution du CA cumulé en MMDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

⁵ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME, en raison de l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance, ainsi que de la mise à jour des bases de données.

Évolution contrastée du CA selon la catégorie des EPMA

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises révèle des hausses marquées pour les GE (+18,1%) et les petites et moyennes entreprises avec une hausse de 9% chacune, tandis que les microentreprises et les très petites entreprises ont enregistré des progressions moins élevées, respectivement de 4,5% et 3%.

Tableau 8 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Micro [0,3]	10,6	10,9	11,1	10,4	4,5
[0,1]	4,1	4,2	4,2	3,9	1,1
[1,3]	6,5	6,7	6,9	6,5	6,7
TPE]3,10]	13,3	13,7	13,7	12,8	3,0
PE]10,50]	24,4	25,2	26,7	24,9	9,0
ME]50,175]	20,4	21,1	22,2	20,8	9,0
GE>175	28,2	29,1	33,2	31,1	18,1
Total	96,9	100	106,9	100	

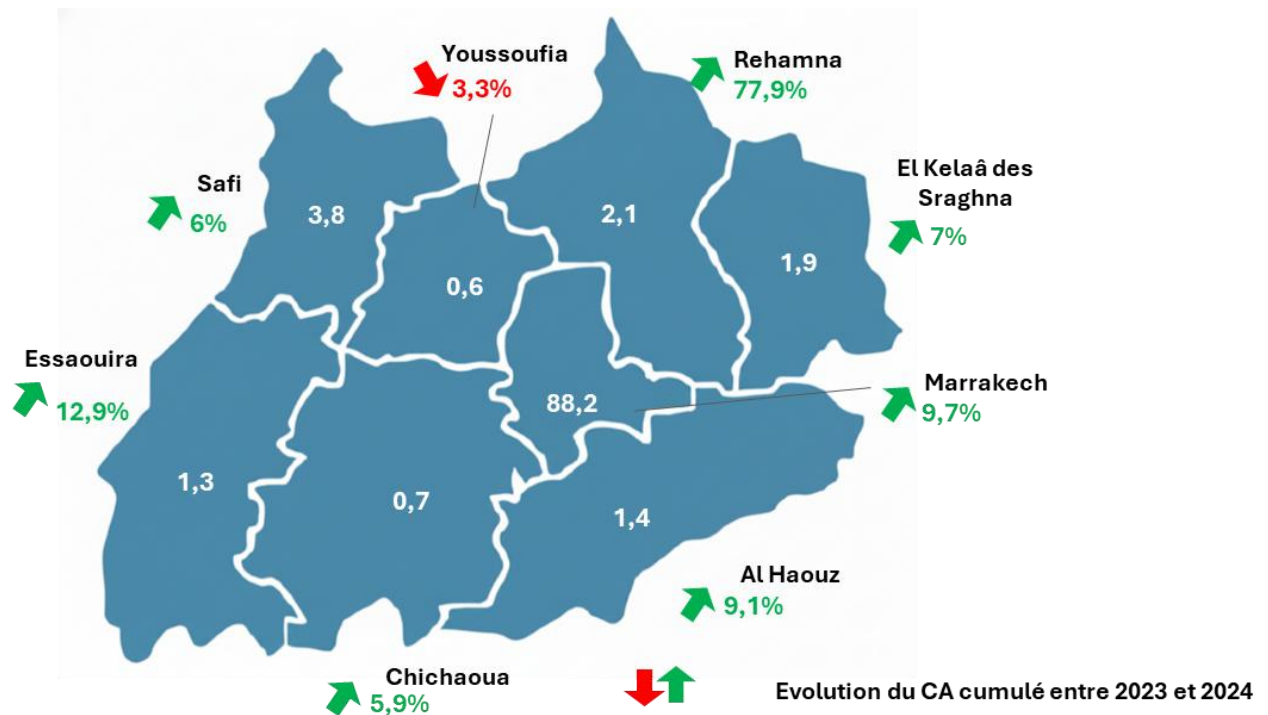
Source : Base des données fournie par la DGI.

La croissance du CA cumulé des EPMA de la région de Marrakech-Safi est inégale au plan provincial

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région de Marrakech-Safi reste concentré dans la préfecture de Marrakech, qui représente 88,2% du CA cumulé régional en 2024, enregistrant une baisse de 0,5 point par rapport à 2023. En deuxième position, figure la province de Safi avec une part de 3,8%, en progression de 6%. Elle suivie par la province de Rehamna, qui passe à la troisième place avec une part de 2,1%, soit une augmentation de près de 78%.

les provinces d'Essaouira et d'Al Haouz ont enregistré des augmentations respectives de 12,9% et 9,1%.

Graphique 8 – Répartition en 2024 en % et évolution du CA cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 9 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Marrakech	85,9	88,7	94,3	88,2	9,7
Safi	3,8	3,9	4,0	3,8	6,0
Rehamna	1,3	1,3	2,3	2,1	77,9
El Kelâa des Sraghna	1,9	1,9	2,0	1,9	7,0
Al Haouz	1,3	1,4	1,4	1,4	9,1
Essaouira	1,3	1,3	1,4	1,3	12,9
Chichaoua	0,7	0,8	0,8	0,7	5,9
Youssoufia	0,7	0,7	0,7	0,6	-3,3
Total	96,9	100	106,9	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Plus de 76% du CA cumulé des EPMA est concentré dans quatre secteurs d'activité.

En 2024, quatre secteurs concentrent 76,2% du CA cumulé des EPMA de la région de Marrakech-Safi. Ainsi, le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » reste en tête avec une part de 36,2%, malgré un léger repli de 0,5 point par rapport à 2023. Il est suivi par les secteurs de la « construction » qui maintient une part de 18,6%, et par l'« hébergement et restauration » et l'« industrie manufacturière » dont la contribution s'élève à 10,7% chacun.

Le secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » enregistre la progression la plus marquée avec une croissance de 48,8% de son CA. Sa part passe ainsi de 1,8% en 2023 à 2,5% en 2024.

Tableau 10 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	35,6	36,7	38,7	36,2	8,8
Construction	18,0	18,6	19,9	18,6	10,5
Hébergement et restauration	10,0	10,3	11,4	10,7	14,5
Industrie manufacturière	11,3	11,7	11,4	10,7	0,4
Activités de services administratifs et de soutien	5,0	5,1	5,1	4,8	2,3
Enseignement	2,9	3,0	3,2	3,0	10,9
Transports et entreposage	2,9	2,9	2,9	2,7	0,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,1	3,2	2,9	2,7	-7,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8	1,8	2,6	2,5	48,8
Activités immobilières	1,9	2,0	2,5	2,3	28,5
Santé humaine et action sociale	1,6	1,6	1,7	1,6	8,9
Industries extractives	1,1	1,1	1,3	1,2	24,5
Autres	1,7	2,0	3,3	3,0	79,6
Total	96,9	100	106,9	100	

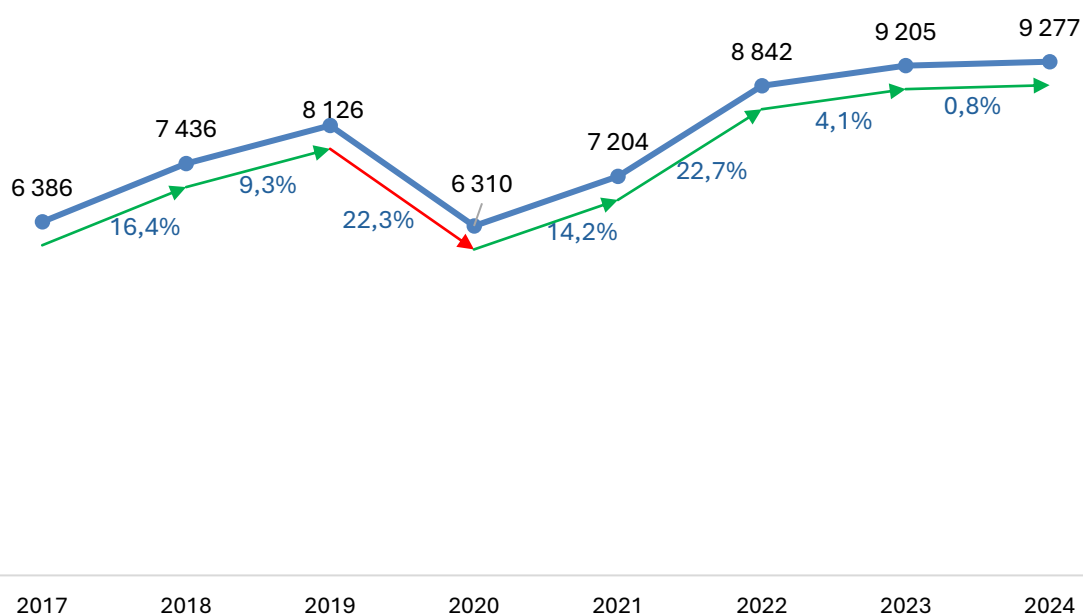
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives

Le chiffre d'affaires à l'export (CA à l'export) a augmenté de 0,8% en 2024, après une croissance soutenue en 2023

Après une contraction de 22,3% en 2020, liée à la crise sanitaire, le CA à l'export a enregistré un rebond marqué en 2021 avec une hausse de 14,2%, suivi d'une croissance soutenue en 2022 de 22,7%. La dynamique s'est ensuite modérée, en 2023, à 4,1%, avant de ralentir davantage en 2024 à 0,8%.

Graphique 9 - Évolution du CA à l'export cumulé en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

Le CA à l'export des TPME a diminué en 2024

Le CA à l'export des EPMA de la région de Marrakech-Safi est réalisé pour près de 70% par les TPME, cette contribution étant principalement portée par les ME et les PE, qui affichent respectivement des parts de 27,9% et 21,8%. Les GE ayant réalisé la hausse la plus importante de 3,5% entre 2023 et 2024, contre une baisse marginale de 0,4% pour les TPME.

Tableau 11 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	811	8,8	820	8,8	1,1
[0,1]	272	2,9	282	3,0	3,7
]1,3]	539	5,9	538	5,8	-0,2
TPE]3,10]	1 119	12,2	1 037	11,2	-7,3
PE]10,50]	2 015	21,9	2 022	21,8	0,3
ME]50,175]	2 544	27,6	2 587	27,9	1,7
GE>175	2 716	29,5	2 811	30,3	3,5
Total	9 205	100	9 277	100	

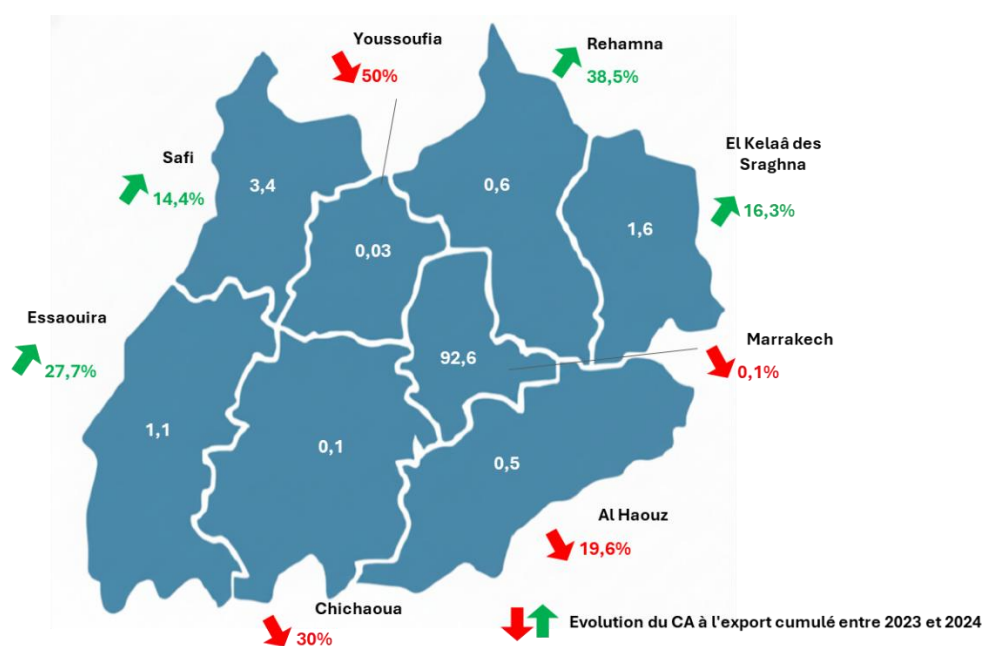
Source : Base des données fournie par la DGI.

La préfecture de Marrakech reste le principal pôle exportateur

La grande majorité du CA à l'export des EPMA reste concentrée dans la préfecture de Marrakech, qui représente 92,6% du total du CA à l'export en 2024, en recul de 0,9 point par rapport à 2023.

La province de Safi arrive en deuxième position avec 3,4%, et une progression de 14,4%. À l'inverse, certaines provinces connaissent une contraction significative, notamment Youssoufia, avec une baisse de 50% et Chichaoua avec une baisse de 30%, dont les parts demeurent marginales dans la structure du CA à l'export des EPMA (cf. tableau 12).

Graphique 10 - Répartition en 2024 en % et évolution du CA à l'export cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 12 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Marrakech	8 604	93,5	8 594	92,6	-0,1
Safi	278	3,0	318	3,4	14,4
El Kelâa des Sraghna	129	1,4	150	1,6	16,3
Essaouira	83	0,9	106	1,1	27,7
Rehamna	39	0,4	54	0,6	38,5
Al Haouz	56	0,6	45	0,5	-19,6
Chichaoua	10	0,1	7	0,1	-30,0
Youssoufia	6	0,1	3	0,03	-50,0
Total	9 205	100	9 277	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Le commerce est le 1^{er} secteur exportateur des EPMA

Le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » est le principal secteur exportateur, avec un total de 3,5 milliards de dirhams, représentant 37,6% du total du CA cumulé à l'export, contre 37,7% en 2023, malgré une légère hausse de 0,5%.

Le secteur de l'« industrie manufacturière », vient en deuxième position avec un CA à l'export de 2,7 milliards de dirhams en 2024, en baisse de 8,3%, portant sa part de 32,3% à 29,4%. L'« hébergement et restauration » enregistre la hausse la plus importante, avec une croissance de 32,8%, faisant passer sa part de 5,1% à 6,7%.

Tableau 13 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3 468	37,7	3 486	37,6	0,5
Industrie manufacturière	2 971	32,3	2 723	29,4	-8,3
Activités de services administratifs et de soutien	1 181	12,8	1 368	14,7	15,8
Hébergement et restauration	469	5,1	623	6,7	32,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	228	2,5	268	2,9	17,5
Transports et entreposage	315	3,4	262	2,8	-16,8
Information et communication	231	2,5	237	2,6	2,6
Construction	176	1,9	153	1,6	-13,1
Industries extractives	58	0,6	66	0,7	13,8
Activités immobilières	42	0,5	42	0,5	0,0
Arts, spectacles et activités récréatives	34	0,4	34	0,4	0,0
Autres	32	0,3	15	0,2	-53,1
Total	9 205	100	9 277	100	

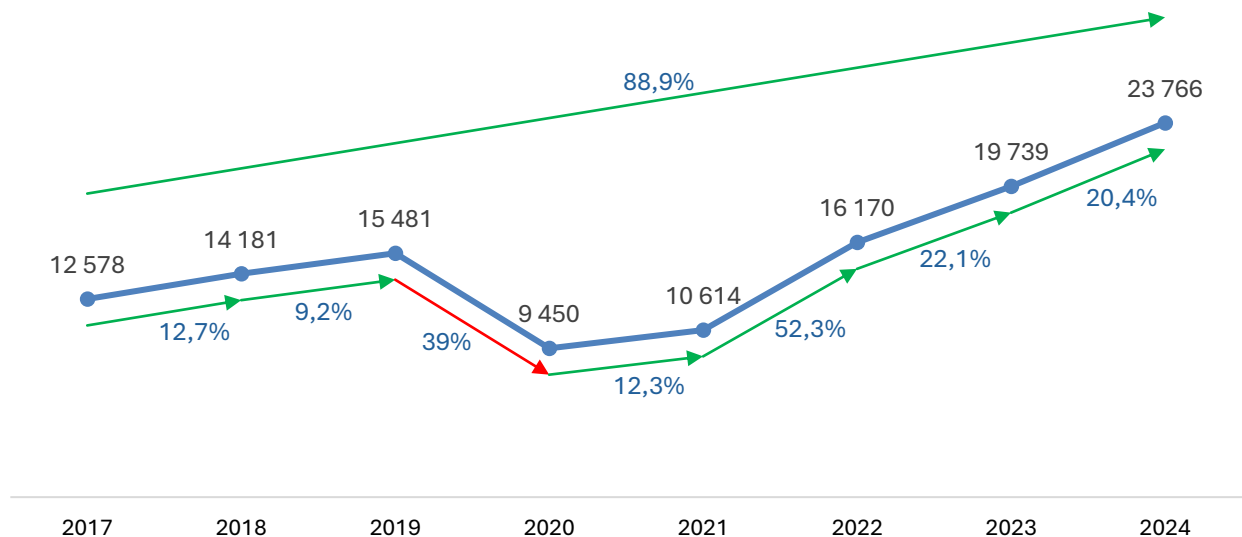
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

La valeur ajoutée des EPMA de la région de Marrakech-Safi s'est établie à 23,8 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 20,4% par rapport à 2023

Après sa chute en 2020 en raison de la crise sanitaire, la VA a enregistré un rebond en 2021 (+12,3%), traduisant une forte reprise de l'activité. Cette progression s'est ensuite accentuée en 2022 (+52,3%), avant de se modérer en 2023 (+22,1%) et de ralentir à nouveau en 2024 avec une hausse de 20,4%, portant la VA à 23 766 millions de dirhams (cf. graphique 11).

Graphique 11 - Évolution de la VA cumulée des EPMA en MDH⁶ entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

La VA des GE s'est renforcée.

L'analyse de la VA cumulée par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des TPME s'est affaiblie, leur part dans le total de la VA cumulée des EPMA étant passée de 69,8% en 2023 à 66,6% en 2024, avec une hausse modérée de leur VA de 14,9%. Sur la même période, la part des GE a progressé de 30,2% à 33,4%, suite à une progression annuelle de leur VA de 33,2%.

⁶ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME en raison de l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance, ainsi que de la mise à jour des bases de données.

Tableau 14 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par catégorie d'entreprises

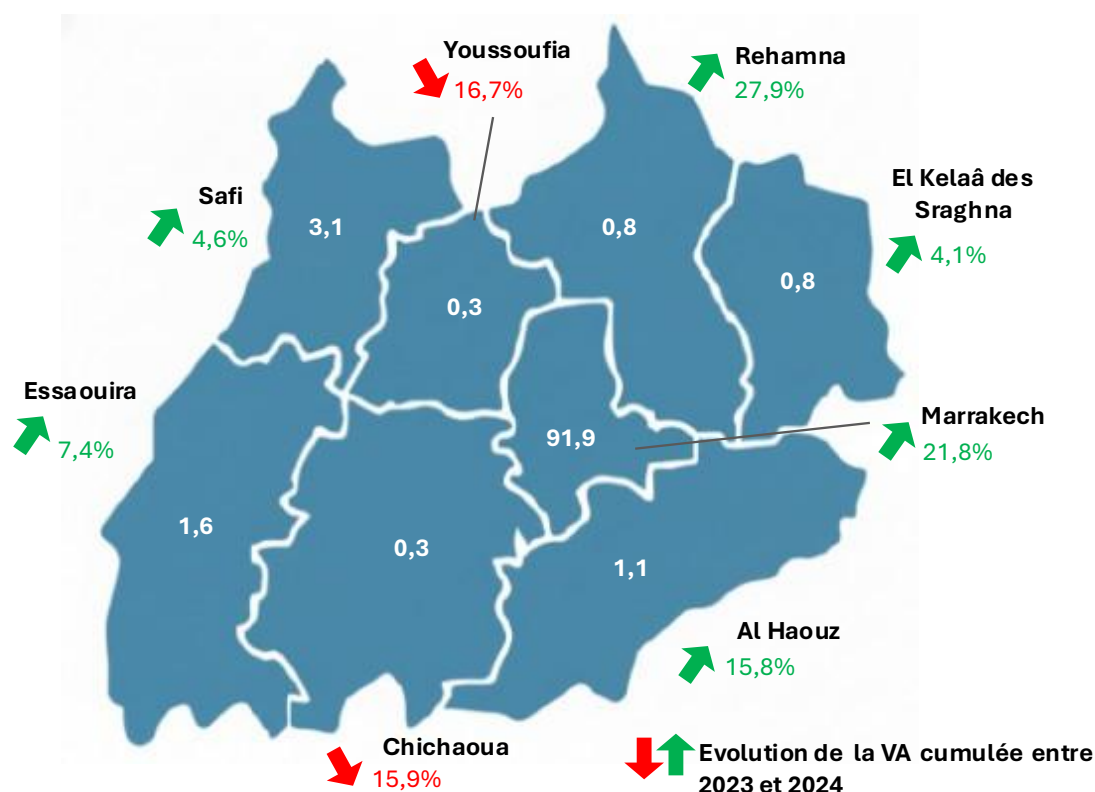
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	1 678	8,5	2 145	9,0	27,8
TPE]3,10]	3 138	15,9	3 252	13,7	3,6
PE]10,50]	4 538	23,0	5 732	24,1	26,3
ME]50,175]	4 424	22,4	4 695	19,8	6,1
GE>175	5 961	30,2	7 942	33,4	33,2
Total	19 739	100	23 766	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

La province de Rehamna enregistre la hausse la plus marquée de la VA des EPMA

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région demeure fortement concentré dans la préfecture de Marrakech, qui représente 91,9% de la VA cumulée en 2024, enregistrant une hausse de 1,1 point par rapport à 2023. En deuxième position, figure la province de Safi avec une part de 3,1% et une progression annuelle de 4,6%.

Graphique 12 - Répartition en 2024 en % et évolution de la VA cumulée des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 15 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Marrakech	17 932	90,8	21 846	91,9	21,8
Safi	714	3,6	747	3,1	4,6
Essaouira	353	1,8	379	1,6	7,4
Al Haouz	228	1,2	264	1,1	15,8
El Kelâa des Sraghna	194	1,0	202	0,8	4,1
Rehamna	140	0,7	179	0,8	27,9
Youssoufia	90	0,5	75	0,3	-16,7
Chichaoua	88	0,4	74	0,3	-15,9
Total	19 739	100	23 766	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Trois secteurs concentrent près de 61% de la VA des EPMA en 2024

En 2024, la VA cumulée des EPMA provient de trois secteurs, le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (24,5%), l' « hébergement et restauration » (21,2 %) et la « construction » (15%). Ensemble, ils concentrent 60,7% de la VA, en progression de 26,6% par rapport à 2023.

Par ailleurs, la « construction » a enregistré la plus forte hausse (+58,3%), tandis que la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » se distingue comme le seul secteur à afficher un recul (-14,4%).

Tableau 16 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	4 952	25,1	5 823	24,5	17,6
Hébergement et restauration	4 190	21,2	5 037	21,2	20,2
Construction	2 253	11,4	3 567	15,0	58,3
Industrie manufacturière	1 768	9,0	1 965	8,3	11,1
Activités de services administratifs et de soutien	1 285	6,5	1 363	5,7	6,1
Enseignement	1 237	6,3	1 242	5,2	0,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 108	5,6	948	4,0	-14,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	619	3,1	700	3,0	13,1
Activités immobilières	546	2,8	672	2,8	23,1
Santé humaine et action sociale	570	2,9	640	2,7	12,3
Transports et entreposage	476	2,4	532	2,2	11,8
Industries extractives	231	1,2	271	1,1	17,3
Autres	504	2,5	1 006	4,3	99,6
Total	19 739	100	23 766	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

3. Emplois des Entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS dans la région de Marrakech-Safi selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)

Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge, tranche de salaires et tranches d'âge des salariés.

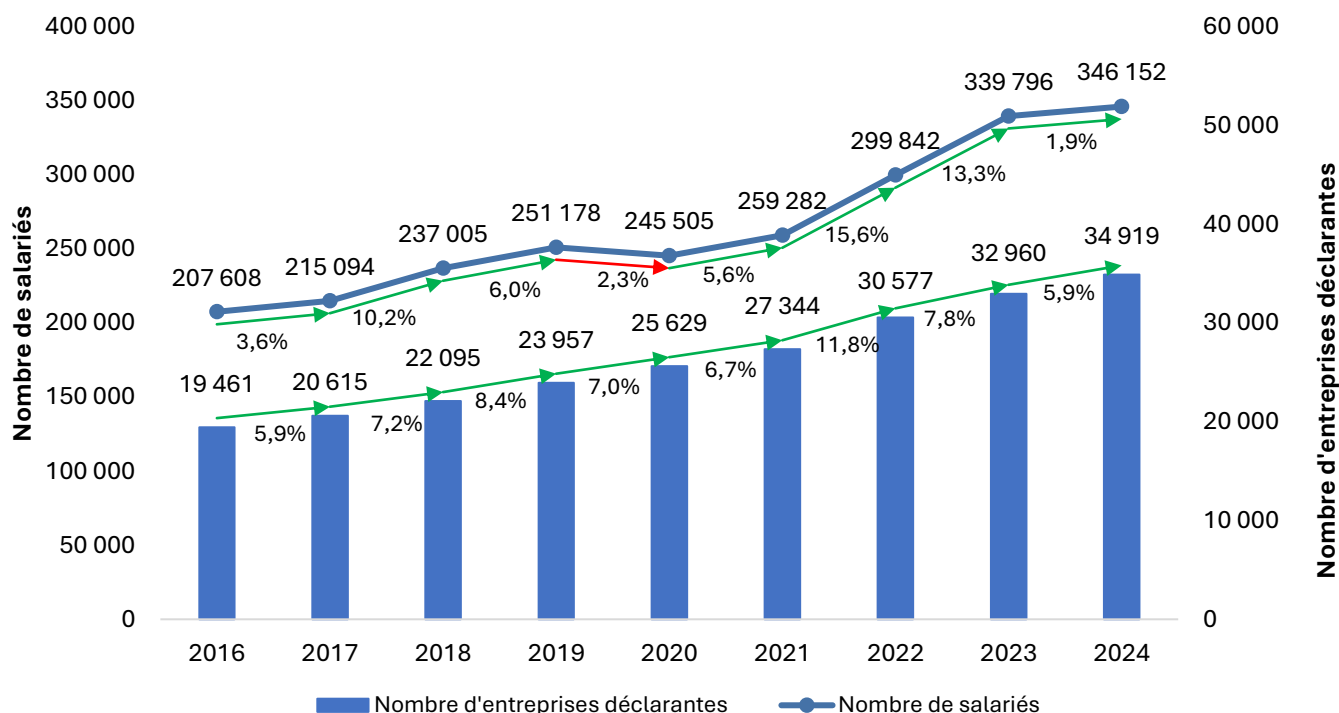
Les emplois déclarés à la CNSS en 2024 ont totalisé 346 152, soit une hausse annuelle de 1,9%, évolution moins marquée que celle de l'année précédente, qui était de 13,3% (cf. graphique 13).

Le nombre total d'Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives déclarantes a atteint 34 919⁷, soit une croissance annuelle de 5,9%.

Cette évolution résulte, notamment, de l'effort de sensibilisation entrepris par la CNSS auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

⁷ Comprenant 25 419 EPMA et 9 500 EPPA

Graphique 13 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS⁸



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La préfecture de Marrakech continue à occuper la première position en termes d'emplois déclarés à la CNSS, tandis que le reste des provinces enregistrent un repli, à l'exception de Rehamna.

La répartition provinciale des entreprises déclarantes à la CNSS révèle qu'en 2024, la province d'Essaouira enregistre la progression la plus marquée, avec une hausse de 7%, tout en gardant sa position au niveau régional, avec une part quasi-stable autour de 8%. Les autres provinces ont enregistré une évolution annuelle négative, à l'exception de Marrakech et de Safi, qui enregistrent des hausses respectives de 6%, 1,8% (cf. tableau 17).

Pour ce qui est de l'emploi, la province de Rehamna a vu sa part dans le total des emplois déclarés augmenter de 0,2 point à 3,2% en 2024, soit une hausse annuelle de 11,2%. En revanche, les provinces de Youssoufia, de Chichaoua et d'El Kelaâ des Sraghna ont subi de forts reculs des emplois déclarés à la CNSS de 26,3%, et 12,2% chacune, respectivement (cf. tableau 18).

⁸ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau des exercices 2023 et 2022 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Il convient de souligner que la préfecture de Marrakech renforce sa position régionale de moteur économique en termes d'entreprises déclarantes et d'emplois déclarés, avec des parts respectives de 66,5% et 68,6%, contre de 66,5% et 67,4% un an plus tôt.

Tableau 17 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Marrakech	66,5	66,5	6,0
Safi	13,6	13,1	1,8
Essaouira	7,9	8,0	7,0
El Kelâa des Sraghna	4,4	4,2	-0,1
Rehamna	2,6	2,4	-0,1
Al Haouz	1,0	2,4	-
Youssoufia	2,7	2,3	-9,3
Chichaoua	1,2	1,0	-10,1
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 18 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emploi déclaré à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Marrakech	67,4	68,6	3,5
Safi	19,2	17,7	-6,0
Essaouira	4,5	4,3	-2,2
Rehamna	3,0	3,2	11,2
Al Haouz	0,9	2,1	-
El Kelâa des Sraghna	2,2	1,9	-12,2
Youssoufia	2,0	1,4	-26,3
Chichaoua	0,9	0,7	-12,2
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Le commerce et la « construction » demeurent les principaux secteurs des entreprises déclarantes, la « construction » étant le premier employeur

L'examen des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités montre qu'à l'instar des années précédentes, les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de la « construction » demeurent prédominants en 2024, avec des parts respectives de 19,9% et 16,1% (cf. tableau 19).

En ce qui concerne l'emploi⁹ (cf. tableau 20), le secteur de la « construction » reste en tête en 2024, avec une part de 21,4% du total, enregistrant une hausse de 11,7%. Il est suivi par le secteur de l'« hébergement et restauration » dont la part s'élève à 15,7%. Le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » conserve sa 3^{ème} position, avec une part de 13,4%.

Le secteur des « autres activités de services » enregistre la baisse la plus importante, tant en nombre d'entreprises déclarantes (-13,5%) qu'en emplois déclarés (-20,7%).

Tableau 19 - Répartition et évolution annuelle des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	20,1	19,9	5,0
Construction	16,3	16,1	5,0
Hébergement et restauration	11,4	11,6	8,3
Agriculture, sylviculture et pêche	8,3	8,0	2,7
Activités de services administratifs et de soutien ¹⁰	6,5	6,9	12,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ¹¹	6,5	6,6	6,9
Santé humaine et action sociale	4,9	4,9	6,4
Industrie manufacturière	4,2	4,2	6,2
Transports et entreposage	3,9	4,0	7,5
Autres activités de services ¹²	4,2	3,4	-13,5
Enseignement	2,8	2,7	3,5
Activités immobilières	2,2	2,4	16,6
Information et communication	1,4	1,5	11,1
Activités financières et d'assurance	1,4	1,4	10,6
Arts, spectacles et activités récréatives	1,0	1,1	18,0
Autres	5	5,2	9,0
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁹ Il est à noter que ces données n'incluent pas celles du secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche ».

¹⁰ Activités de services administratifs et de soutien : Ce secteur regroupe les entreprises exerçant principalement des activités de location et de location-bail, des activités liées à l'emploi, aux agences de voyage, voyagistes et de réservation, ainsi que des activités d'enquêtes et de sécurité, de services relatifs aux bâtiments et d'aménagement paysager. Il englobe également les activités administratives et autres services de soutien aux entreprises, tels que la gestion administrative ou les activités de centres d'appels.

¹¹ Activités spécialisées, scientifiques et techniques : Ce secteur regroupe les activités juridiques et comptables, les sièges sociaux et le conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, ainsi que de recherche et développement scientifique. Il comprend également les activités de publicité et d'études de marché, les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les activités vétérinaires.

¹² Autres activités de services : Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.)

Tableau 20 - Répartition et évolution annuelle non agricole du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Construction	20,1	21,4	11,7
Hébergement et restauration	15,1	15,7	9,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,7	13,4	3,4
Activités de services administratifs et de soutien	9,9	10,4	10,5
Industrie manufacturière	10,3	9,4	-4,4
Enseignement	5,6	5,8	8,4
Autres activités de services	7,2	5,4	-20,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,7	4,7	5,8
Transports et entreposage	4,3	4,1	1,3
Santé humaine et action sociale	3,1	3,4	17,0
Activités immobilières	1,5	1,6	8,4
Information et communication	0,9	0,9	8,5
Arts, spectacles et activités récréatives	0,8	0,9	14,4
Autres	2,8	2,9	11
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La répartition des emplois des EPMA au plan sectoriel diffère d'une province à l'autre

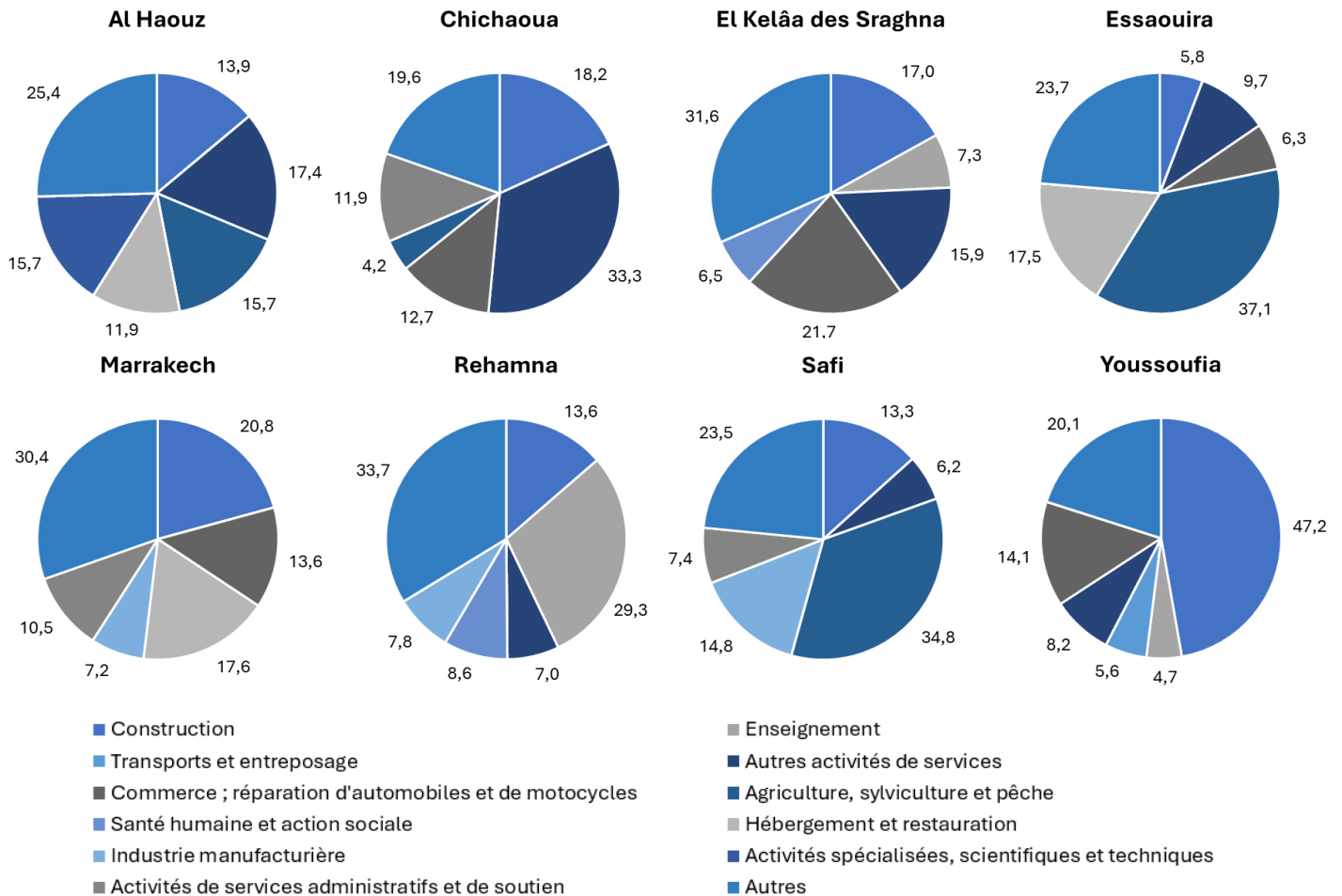
L'analyse croisée de la répartition du nombre d'emplois par section d'activités et par province, en 2024, révèle que le secteur de la « construction » prédomine dans la province Youssoufia (47,2%) et la préfecture de Marrakech (20,8%).

Le secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche » domine dans les provinces d'Essaouira (37,1%) et de Safi (34,8%) (cf. graphique 14).

Quant au secteur des « autres activités de services », il prédomine dans les provinces de Chichaoua (33,3%) et Al Haouz (17,4%).

Pour ce qui des secteurs de l'« enseignement » et du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », ils sont majoritaires respectivement dans les provinces de Rehamna (29,3%) et d'El Kelâa des Sraghna (21,7%).

Graphique 14 - Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau provincial, en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent près de 87% du total des entreprises déclarantes

L'analyse par classe d'effectif montre que les entreprises de moins de 10 salariés restent largement majoritaires, représentant 86,7% de l'effectif total des entreprises déclarantes à la CNSS en 2024, soit une hausse de 0,4 point par rapport à 2023.

La part des entreprises employant entre 11 et 50 salariés a légèrement reculé de 0,6 point, passant de 10,8% en 2023 à 10,2% en 2024.

Les parts des autres classes d'effectifs comptant plus de 100 salariés sont restées globalement inchangées, entre 2023 et 2024.

Tableau 21 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
[0, 10]	86,3	86,7	6,5
[11, 50]	10,8	10,2	0,6
[51, 100]	1,6	1,8	14,5
[101, 500]	1,1	1,1	4,4
>500	0,2	0,2	1,7
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de plus de 10 ans d'existence concentrent plus de 52% des emplois en 2024

L'analyse de la répartition des emplois entre 2023 et 2024 montre que les entreprises de moins de 2 ans ont connu la progression la plus marquée, avec une hausse de 16% de leurs emplois déclarés, portant leur part de 6,3% à 6,9% en 2024.

Les entreprises de plus de 10 ans continuent de concentrer la part la plus importante des emplois au niveau régional, avec 52,5% contre 53,7% une année auparavant.

Tableau 22 - Répartition et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
<2 ans	6,3	6,9	16,0
[2, 5]	20,2	19,8	3,6
[6, 10]	19,8	20,7	10,5
>10 ans	53,7	52,5	3,3
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME ont employé près de 91% de l'effectif total des salariés des EPMA contre près de 92% en 2023

En 2024, les TPME emploient 90,9% des salariés déclarés à la CNSS, en recul de 0,6 point par rapport à 2023. Cette catégorie demeure toutefois prédominante, portée notamment par les microentreprises et les PE, qui représentent respectivement 40% et 19,5% de l'effectif total.

Les GE, pour leur part, emploient 9,1% des salariés en 2024, enregistrant une hausse du nombre d'emplois déclarés de 9,1% par rapport à l'année précédente.

Tableau 23 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %		Évolution des emplois
	2023	2024	en %
TPME	91,5	90,9	1,2
Micro [0,3]	39,1	40,0	4,2
TPE]3,10]	15,0	15,6	5,8
PE]10,50]	20,5	19,5	-3,1
ME]50,175]	16,9	15,8	-4,5
GE > 175	8,5	9,1	9,1

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré 26,2% des emplois contre 0,5% pour les GE

La répartition de l'emploi selon la catégorie et la classe d'âge d'entreprises révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 26,2% du total des emplois déclarés en 2024 contre 26,5% en 2023. Cette proportion est de 0,5% pour les GE, ce qui représente une hausse de 0,5 point sur la même période (cf. tableau 24).

Tableau 24 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<=5 ans	>5 ans	<=5 ans	>5 ans
2023	26,5	64,0	0,01	9,5
2024	26,2	63,9	0,5	9,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.2 Analyse de la masse salariale

La masse salariale déclarée à la CNSS dans la région de Marrakech-Safi s'est établie, en 2024, à 13 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 13,5%, après une hausse de 16% en 2023.

L'analyse par section d'activités révèle que le secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » a connu l'augmentation annuelle de la masse salariale la plus importante, s'élevant à 35,6% en 2024, viennent ensuite les secteurs de la « santé humaine et action sociale » et de l'« enseignement » qui affichent des évolutions respectives 23,1% et 22,3%.

Par ailleurs, les sections de l'« hébergement et restauration » et de la « construction » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 19,1% et 13,5%.

L'« enseignement », quant à lui, reste à la 4^{ème} position, représentant 11,3% de la masse salariale globale, derrière le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui concentre 12,3% en 2024. Ces trois premiers secteurs ont généré ensemble 44,9% du total de la masse salariale, en employant 44,3% de l'effectif des salariés déclarés.

Tableau 25 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Hébergement et restauration	2,2	19,1	2,5	19,1	13,6
Construction	1,5	13,5	1,8	13,5	13,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,5	12,9	1,6	12,3	8,4
Enseignement	1,2	10,5	1,5	11,3	22,3
Industrie manufacturière	1,0	9,1	1,1	8,5	6,3
Activités de services administratifs et de soutien	0,8	7,2	0,9	7,1	11,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,6	5,1	0,8	6,1	35,6
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7	6,0	0,7	5,6	6,0
Transports et entreposage	0,4	3,9	0,5	3,7	5,9
Santé humaine et action sociale	0,3	3,1	0,4	3,4	23,1
Autres activités de services	0,4	3,2	0,4	3,1	10,3
Information et communication	0,2	1,4	0,2	1,4	15,2
Activités immobilières	0,2	1,4	0,2	1,4	17,9
Activités financières et d'assurance	0,1	1,2	0,1	1,1	-0,7
Autres	0,3	2,5	0,3	2,4	15,6
Total	11,4	100	13,0	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Hausse de la masse salariale en 2024 touchant toutes les classes d'effectifs d'entreprises

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif entre 51 et 100 employés a enregistré une hausse annuelle de 22% en 2024, leur part dans la masse salariale totale ayant représenté 11,8%, contre 11% en 2023.

Les entreprises employant un effectif entre 101 et 500 employés, quant à elles, ont vu leur masse salariale évoluer de 16,7%, pour représenter 25,6% de la masse salariale globale (cf. tableau 26).

Tableau 26 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
[0-10]	2,6	22,6	2,9	22,0	10,6
[11-50]	2,5	21,7	2,8	21,1	10,7
[51-100]	1,2	11,0	1,5	11,8	22,0
[101-500]	2,8	24,9	3,3	25,6	16,7
>500	2,3	19,9	2,5	19,5	11,3
Total	11,4	100	13,0	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

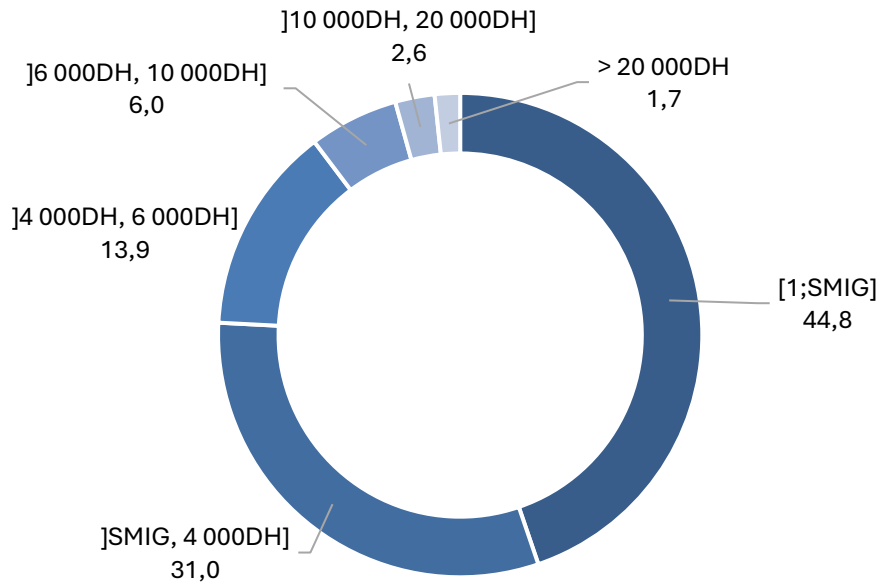
Près de 76% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4 000 DH contre 79,1% en 2023 et 80% en 2022

La part des employés ayant perçu moins de 4 000 dirhams a diminué de 3,3 points par rapport à 2023 et de 4,2 points depuis 2022, pour s'établir à 75,8% en 2024.

Par ailleurs, 44,8% des employés ont perçu un salaire n'excédant pas le SMIG en 2024, contre 57,1% en 2023 et 42,3% en 2022¹³. Quant à la part des employés déclarés ayant un salaire dépassant 20 000 DH, elle reste limitée à 1,7% (cf. graphique 15).

¹³ La hausse observée en 2023 s'explique principalement par les deux revalorisations successives du SMIG (+5% en septembre 2022 puis en septembre 2023), qui ont mécaniquement reclassé une large proportion de salariés auparavant situés dans les tranches intermédiaires vers la catégorie du SMIG. En revanche, la baisse enregistrée en 2024 s'explique par un ajustement progressif des salaires, combiné à l'absence de revalorisation du SMIG durant l'année, ce qui a permis à une partie des salariés de dépasser ce seuil et de se repositionner dans la tranche supérieure]SMIG, 4 000 DH], dont la part est remontée de 22% à 31%. source : https://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2025/BO_7367_Ar.pdf

Graphique 15 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires en 2024 – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 27 - Répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires – en 2024

Classe d'âge	[1, SMIG]] SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]		>20 000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	10 638	48,6	7 232	33,0	2 237	10,2	1 111	5,1	404	1,8	272	1,2
[2, 5]	27 226	43,3	22 733	36,2	7 364	11,7	3 133	5,0	1 404	2,2	957	1,5
[6, 10]	30 406	46,4	21 554	32,9	8 379	12,8	3 355	5,1	1 322	2,0	579	0,9
>10 ans	65 839	39,6	51 801	31,1	27 656	16,6	11 655	7,0	5 516	3,3	3 976	2,4

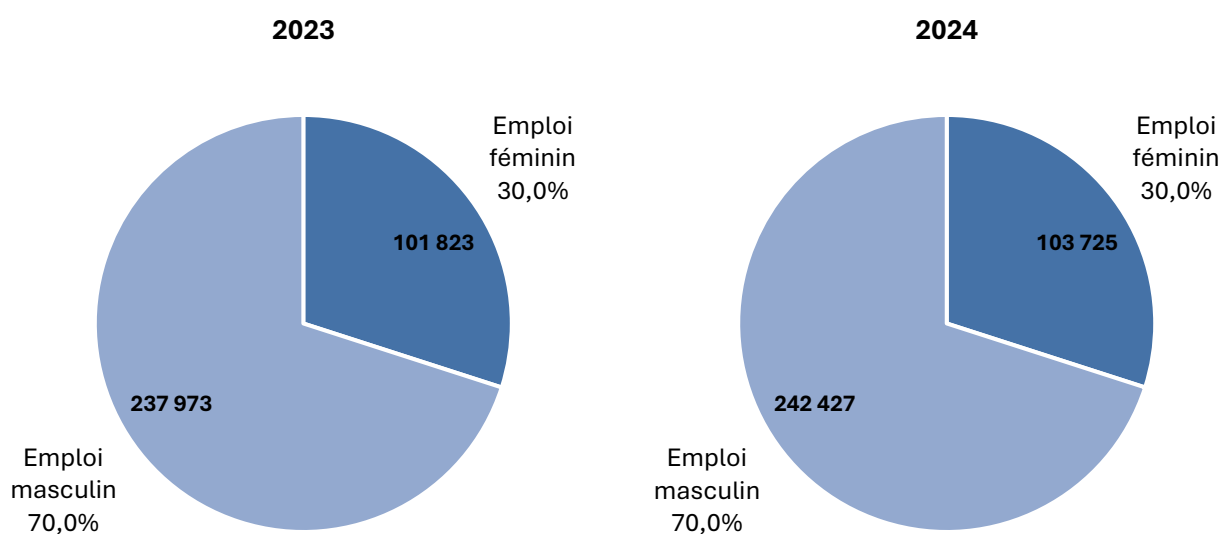
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.3 Emplois par genre

Cette section présente une analyse dans la région de Marrakech-Safi, par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2024, selon les axes suivants : tranche de salaires, provinces, section d'activités et tranches d'âge des salariés.

Cette analyse porte sur un effectif global de 346 152¹⁴ salariés dont 103 725 sont des employées femmes représentant 30% du total, en stagnation par rapport à 2023 (cf. graphique 16).

Graphique 16 - Répartition des emplois déclarés par genre



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

A l'instar des années précédentes, les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires¹⁵

Comme le montre le « tableau 28 », 75,5% du total des employées femmes ont perçu un salaire inférieur à 4 000DH, contre 75,9% pour les employés hommes. Pour les autres tranches de salaires supérieurs à 6 000 DH, la part des employés féminins est supérieure de celle des employés masculins.

¹⁴ Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises déclarantes à la CNSS.

¹⁵ Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

Tableau 28 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2024

Tranche de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	154 961	44,8	29,9	70,1	46 305	44,6	108 656	44,8
] SMIG, 4.000 DH]	107 478	31,0	29,9	70,1	32 101	30,9	75 377	31,1
]4.000, 6.000 DH]	48 100	13,9	29,1	70,9	13 996	13,5	34 104	14,1
]6.000, 10.000 DH]	20 650	6,0	31,8	68,2	6 562	6,3	14 088	5,8
]10.000, 20.000 DH]	9 110	2,6	31,3	68,7	2 855	2,8	6 255	2,6
>20.000 DH	5 853	1,7	32,6	67,4	1 906	1,8	3 947	1,6
Total	346 152	100	30,0	70,0	103 725	100	242 427	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La proportion d'emplois occupés par des femmes dépasse la moyenne régionale dans les deux provinces de Chichaoua et de Rehamna et la préfecture de Marrakech

La répartition provinciale des emplois en 2024 montre que, grâce à une hausse de 10,6 points, Chichaoua est devenue en tête des provinces où la part des femmes dans l'effectif déclaré est la plus élevée, soit 32,9%. Elle est suivie par la province de Rehamna, et de la préfecture de Marrakech, avec des proportions respectives de 32,6%, 31,7% (cf. tableau 29).

Tableau 29 - Répartition provinciale des emplois déclarés par genre en 2024

Province	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Marrakech	237 296	68,6	31,7	68,3	75 150	72,5	162 146	66,9
Safi	61 276	17,7	26,4	73,6	16 178	15,6	45 098	18,6
Essaouira	14 979	4,3	24,0	76,0	3 597	3,5	11 382	4,7
Rehamna	11 206	3,2	32,6	67,4	3 654	3,5	7 552	3,1
Al Haouz	7 329	2,1	23,0	77,0	1 685	1,6	5 644	2,3
El Kelâa des Sraghna	6 620	1,9	25,3	74,7	1 673	1,6	4 947	2,0
Yousseoufia	4 903	1,4	19,4	80,6	951	0,9	3 952	1,6
Chichaoua	2 543	0,7	32,9	67,1	837	0,8	1 706	0,7
Total	346 152	100	30,0	70,0	103 725	100	242 427	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Rehamna et Marrakech sont la province et la préfecture les plus favorables en matière de rémunération féminine

En 2024, la répartition provinciale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires confirme la position favorable de la province de Rehamna et la préfecture de Marrakech. En effet, les femmes qui perçoivent un salaire supérieur à 4 000 DH représentent respectivement 47,9% et 28,5%. Ce niveau dépasse largement celui observé dans les autres provinces, où la proportion varie entre 1,9% et 16,4% en 2024 contre 1,5% et 10,4% en 2023, témoignant des écarts significatifs en matière de rémunération féminine entre provinces.

Du côté des hommes, 38,9% et 25,2% des salariés de la province de Rehamna et de la préfecture de Marrakech respectivement, sont rémunérés à plus de 4 000 DH en 2024, contre 28,8% et 22,7% en 2023.

Tableau 30 - Répartition provinciale des emplois par genre et tranches de salaires en 2024 – en %

Province	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]]SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]	> 20 000 DH]	[1, SMIG]]SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]	> 20 000 DH]
Chichaoua	85,1	13,0	0,6	1,3	-	-	65,1	29,8	3,9	0,9	0,2	0,1
Safi	76,8	15,4	5,2	1,6	0,8	0,2	51,9	26,6	14,0	4,8	2,2	0,5
El Kelâa des Sraghna	67,7	23,1	6,5	1,9	0,4	0,4	64,9	26,0	6,6	1,9	0,4	0,2
Al Haouz	53,6	30,0	11,0	3,3	1,4	0,7	57,0	28,8	9,8	3,0	1,0	0,4
Youssoufia	52,8	41,1	4,9	1,2	-	-	51,5	37,9	8,1	2,2	0,2	0,1
Essaouira	49,6	38,9	8,0	2,4	0,7	0,4	46,0	25,9	17,3	8,9	1,6	0,3
Rehamna	38,5	13,6	4,2	7,6	13,5	22,6	41,6	19,5	4,4	5,1	10,2	19,2
Marrakech	36,5	35,0	16,5	7,8	2,9	1,3	41,5	33,3	14,9	6,3	2,6	1,4

Valeur minimale

Valeur Maximale

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes continuent à être majoritaires dans trois secteurs d'activités : la santé humaine et action sociale, l'enseignement et l'industrie manufacturière

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités, à l'exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 71,6% en baisse de 0,1 point par rapport à 2023, l'« enseignement » où cette part s'établit à 65,7% contre 66,4% en 2023, et l'« industrie manufacturière » avec une part de 51,5% contre 54% en 2023 (cf. tableau 31).

Tableau 31 - Répartition des emplois par genre et section d'activités - 2024

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Construction	64 757	18,7	8,5	91,5	5 497	5,3	59 260	24,4
Hébergement et restauration	47 738	13,8	34,1	65,9	16 273	15,7	31 465	13,0
Agriculture, sylviculture et pêche	42 893	12,4	14,1	85,9	6 044	5,8	36 849	15,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	40 689	11,8	32,3	67,7	13 125	12,7	27 564	11,4
Activites de services administratifs et de soutien	31 469	9,1	31,4	68,6	9 892	9,5	21 577	8,9
Industrie manufacturière	28 389	8,2	51,5	48,5	14 632	14,1	13 757	5,7
Enseignement	17 452	5,0	65,7	34,3	11 466	11,1	5 986	2,5
Autres activités de services	16 417	4,7	35,1	64,9	5 770	5,6	10 647	4,4
Activites spécialisées, scientifiques et techniques	14 369	4,2	40,2	59,8	5 770	5,6	8 599	3,5
Transports et entreposage	12 573	3,6	10,5	89,5	1 320	1,3	11 253	4,6
Santé humaine et action sociale	10 429	3,0	71,6	28,4	7 468	7,2	2 961	1,2
Activites immobilières	4 708	1,4	40,2	59,8	1 892	1,8	2 816	1,2
Autres	14 269	4,1	32,1	67,9	4 576	4,4	9 693	4,0
Total	346 152	100	30,0	70,0	103 725	100	242 427	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

35,2% des salariés âgés de moins de 25 ans sont des femmes contre 64,8% pour les hommes

L'analyse des emplois par genre et par tranche d'âge des salariés montre que la part des femmes est la plus élevée chez les moins de 25 ans (35,2%) et dans la tranche 25 et 35 ans (32,6%). Cette part s'établit à 27,3% dans la tranche [35-45[et à 27,7% dans la tranche [45-55[, avant de remonter légèrement et progressivement chez les salariés de 55 ans et plus. Pour ce qui est des salariés hommes, leur part augmente avec l'âge. Elle est la plus faible chez les moins de 25 ans (64,8%), avant de progresser dans les tranches d'âge intermédiaires pour atteindre un maximum dans la tranche [35-45[avec 72,7%. Cette part recule légèrement chez les salariés âgés de 60 ans et plus avec 70,5%.

Tableau 32 - Répartition des emplois par genre et tranches d'âge des salariés - 2024

Tranche d'âge des salariés	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Inf 25	34 785	10,0	35,2	64,8	12 232	11,8	22 553	9,3
[25-35[104 434	30,2	32,6	67,4	34 096	32,9	70 338	29,0
[35-45[99 538	28,8	27,3	72,7	27 137	26,2	72 401	29,9
[45-55[75 777	21,9	27,7	72,3	21 020	20,3	54 757	22,6
[55-60[23 694	6,8	29,1	70,9	6 900	6,7	16 794	6,9
>=60 ans	7 924	2,3	29,5	70,5	2 340	2,3	5 584	2,3
Total	346 152	100	30,0	70,0	103 725	100	242 427	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

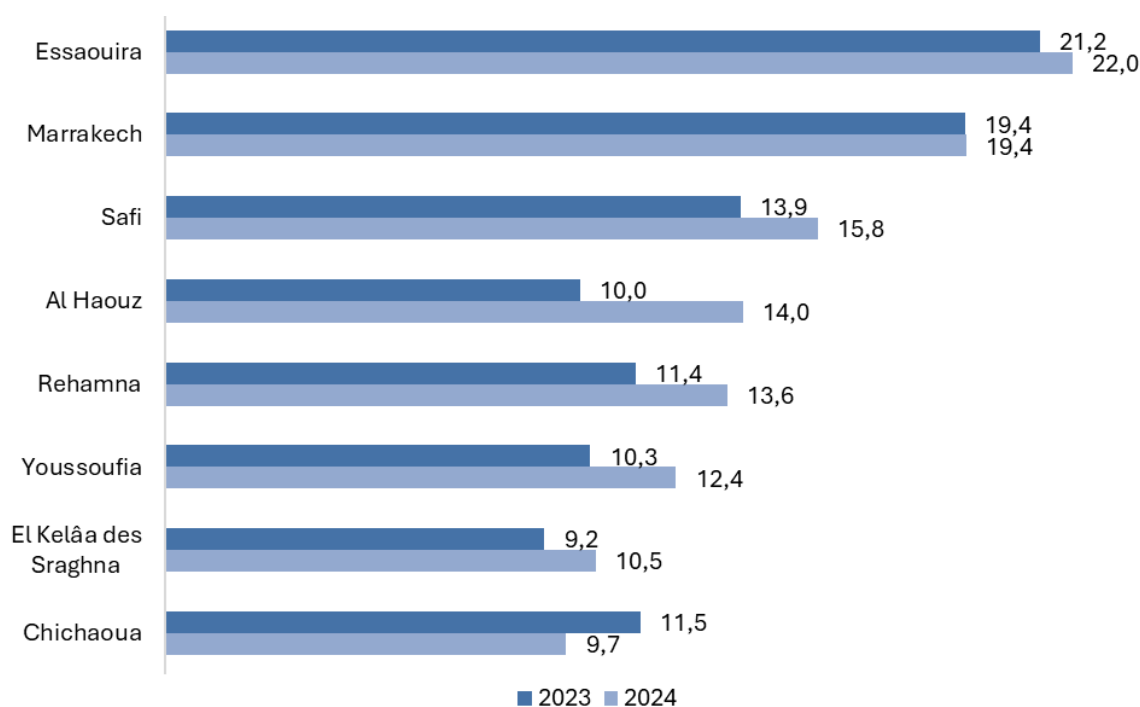
L'examen des données de 41 449¹⁶ EPMA qui opèrent dans la région Marrakech-Safi au titre de 2024, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire, a fait ressortir que 7 625 entreprises sont dirigées par des femmes, soit une hausse de 10,2% par rapport à 2023¹⁷. Malgré cette amélioration, leur part stagne depuis 2021 autour de 18%.

Cette section présente l'indicateur démographique de l'« entrepreneuriat féminin »¹⁸ relatif à ces entreprises, selon trois axes : la province, la classe d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

Une province et une préfecture enregistrent un niveau d'entrepreneuriat féminin supérieur à la moyenne régionale.

L'analyse par province fait ressortir que dans la province d'Essaouira, 22% des EPMA sont dirigées par des femmes, soit la part la plus élevée en 2024. Cette proportion est de 19,4% dans la préfecture de Marrakech (cf. graphique 17).

Graphique 17 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par province – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

¹⁶ Ce chiffre provient de la base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que Bank Al-Maghrib.

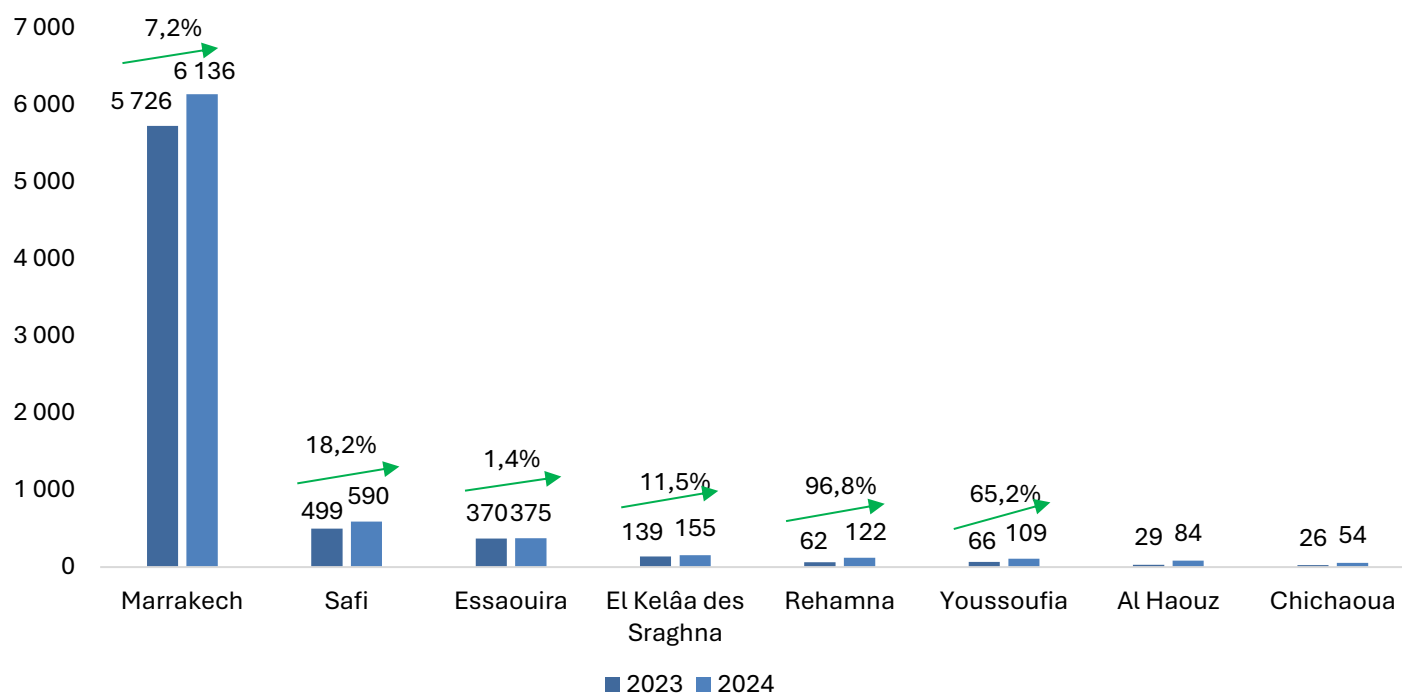
¹⁷ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

¹⁸ Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 41 449 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

Une tendance à la hausse du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans toutes les provinces

Toutes les provinces ont connu une progression du nombre d'entreprises dirigées par des femmes. La province de Rehamna enregistre la plus forte hausse (96,8%), suivie de Youssoufia (65,2%) (cf. graphique 18).

Graphique 18 - Évolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par province

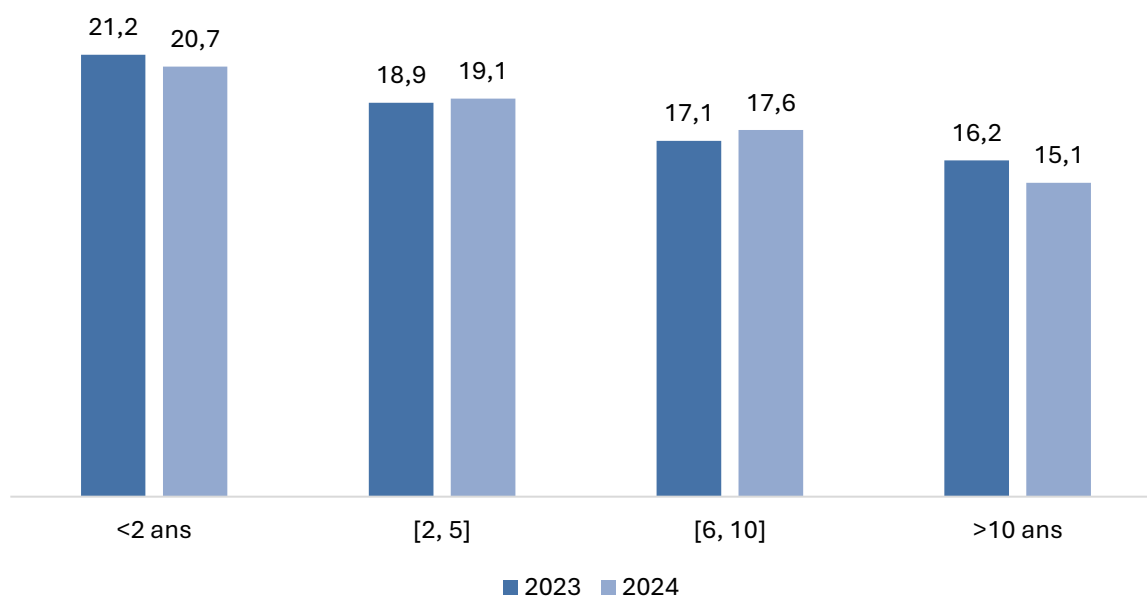


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

L'entrepreneuriat féminin continue à être relativement plus développé dans les entreprises en démarrage

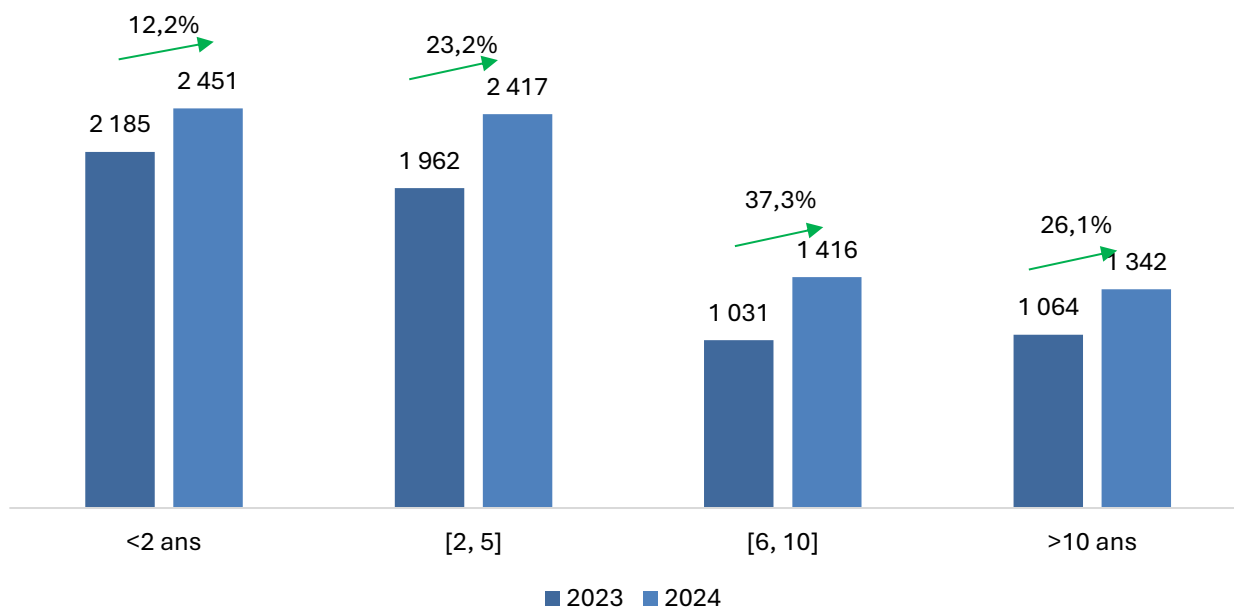
L'analyse selon la classe d'âge des entreprises met en évidence qu'en 2024, la part de l'entrepreneuriat féminin s'est établie à 20,7% dans l'effectif des EPMA de moins de 2 ans, enregistrant une baisse de 0,5 point par rapport à 2023, suivies des entreprises âgées entre 2 et 5 ans, avec une proportion de 19,1%. En revanche, cette part est limitée à 15,1% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, soit une baisse de 1,1 point, bien que leur nombre ait augmenté de 26,1% par rapport à 2023 (cf. graphique 19 et graphique 20).

Graphique 19 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 20 - Évolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans les « autres activités de services », la « santé humaine et action sociale » et l'« enseignement »

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2024, une part de 49,1% dans la section des « autres activités de services »¹⁹. Elle est suivie par la « santé humaine et action sociale » (41,7%), avec une hausse de 33,1% par rapport à 2023 et l'« enseignement » (32,1%) avec une hausse de 24,5%. Les entreprises dirigées par des femmes relevant de ces 3 sections représentent uniquement 11,5% de l'effectif total des EPMA dirigées par des femmes.

En revanche, les secteurs de la « construction » et de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » affichent des parts plus limitées, s'établissant respectivement à 7,9% et 5,3% (cf. tableau 33).

Tableau 33 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises par section d'activités

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Évolution du nombre des femmes 2024-
	2023	2024	2023
Autres activités de services	46,4	49,1	21,0
Santé humaine et action sociale	41,2	41,7	33,1
Enseignement	30,8	32,1	24,5
Hébergement et restauration	25,3	25,8	11,1
Activités immobilières	23,3	24,5	24,2
Activités financières et d'assurance	24,9	23,2	33,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21,9	21,9	10,9
Arts, spectacles et activités récréatives	22,7	21,4	18,0
Activités de services administratifs et de soutien	21,4	21,2	19,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	20,0	19,0	-15,1
Industrie manufacturière	17,4	18,8	20,8
Information et communication	17,2	18,4	31,0
Agriculture, sylviculture et pêche	15,2	13,0	25,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	7,2	11,4	97,9
Transports et entreposage	8,6	8,9	30,2
Industries extractives	7,7	8,9	7,6
Construction	7,4	7,9	10,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,0	5,3	-
Total	18,2	18,4	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

¹⁹ Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

5. Accès au financement bancaire (2024)

5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières dans la région de Marrakech-Safi, par les établissements de crédit en 2024, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières dans la région, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature²⁰, auprès des établissements de crédit²¹ s'est élevé à 13 162 en 2024, soit une augmentation de 28,6% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé à 21,8 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance annuelle de 4,5%.

Les EPMA de la préfecture de Marrakech ont bénéficié de 82,6% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées, contre 83,4% en 2023²²

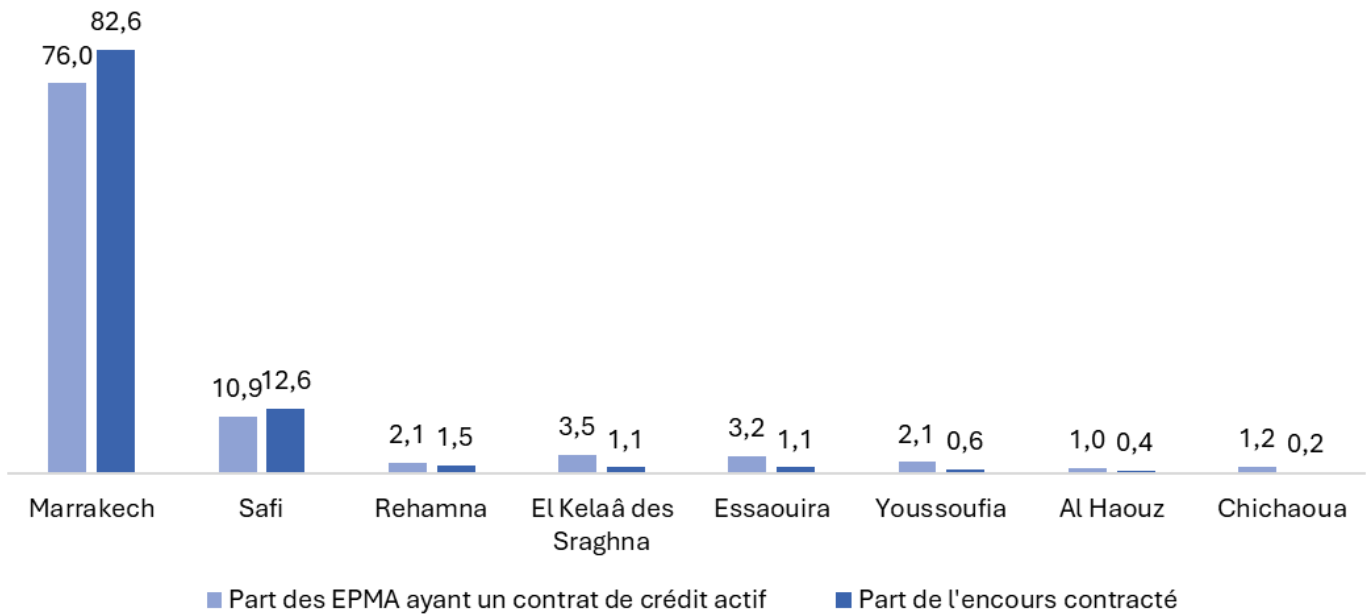
L'analyse de la répartition provinciale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la préfecture de Marrakech, représentant 76% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2024, de 82,6% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées. Les entreprises opérant dans la province de Safi, représentant 10,9% de cet effectif, ont bénéficié quant à elles de 12,6% de cet encours contre 12,1% en 2023 (cf. graphique 21).

²⁰ Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

²¹ Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

²² Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Graphique 21 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par province en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Trois secteurs concentrent près de 55% de l'encours total des crédits, bénéficiant de 55,2% des EPMA.

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section de l'« hébergement et restauration », qui représentent 9,1% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 22,5% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 23,4% et 17,7% pour le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », et 22,7% et 14,7% pour la « construction ».

Par ailleurs, la section de l'« industrie manufacturière » a bénéficié de 14% de cet encours (cf. tableau 34).

Tableau 34 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2024 – en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
Hébergement et restauration	9,1	22,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23,4	17,7
Construction	22,7	14,7
Industrie manufacturière	5,4	14,0
Activités de services administratifs et de soutien	12,6	6,6
Activités immobilières	2,0	6,4
Transports et entreposage	6,6	4,9
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,2	2,2
Enseignement	2,6	2,1
Agriculture, sylviculture et pêche	1,4	2,1
Santé humaine et action sociale	1,1	2,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,4	1,4
Autres activités de services	2,0	1,3
Industries extractives	0,4	0,6
Arts, spectacles et activités récréatives	1,1	0,4
Information et communication	1,4	0,2
Autres	2,6	0,9
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

66,3% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âge montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 35,6% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 66,3% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 37,9% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 19% de cet encours (cf. tableau 35).

Tableau 35 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2024 – en %

Classe d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
<2 ans	6,5	5,5
[2-5]	31,4	13,5
[6-10]	26,6	14,7
>10 ans	35,6	66,3
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Les TPME ont bénéficié de 66,5% de l'encours total des crédits contre 70,3% en 2023

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 66,5% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 33,5% aux GE (cf. tableau 36). Ces parts s'établissent respectivement à 70,3% et 29,7% en 2023.

Tableau 36 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2024 – en %

Catégorie d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
TPME [0,175]	99,3	66,5
Micro [0,3]	76,5	21,1
TPE]3,10]	13,3	8,5
PE]10,50]	7,6	14,0
ME]50,175]	1,9	22,9
GE >175	0,7	33,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières, par genre du dirigeant, dans la région de Marrakech-Safi selon les axes suivants : province et section d'activités.

Sur un effectif de 12 391²³ EPMA ayant contracté un crédit en 2024, 2 128 sont dirigées par des femmes, soit 17,2% de cet effectif contre 16,5% en 2023. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 2,5 milliards de dirhams, représentant 11,8% de l'encours total.

La répartition provinciale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre que 80,3% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la préfecture de Marrakech et ont bénéficié de 90,6% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 75% et 81,4% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 37).

Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Marrakech	90,6	81,4	80,3	75,0
Safi	5,6	13,7	9,4	11,4
Essaouira	1,3	1,1	4,0	3,0
Rehamna	1,1	1,5	1,5	2,2
El Kelaâ des Sraghna	0,8	1,1	2,1	3,7
Al Haouz	0,3	0,4	0,9	1,1
Chichaoua	0,2	0,1	0,6	1,3
Youssoufia	0,1	0,7	1,3	2,3
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

²³ L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 12 391 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 13 162 EPMA.

La distribution des crédits par province et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que la province d'Essaouira et la préfecture de Marrakech accueillent les parts des EPMA dirigées par des femmes les plus importantes, représentant respectivement 21,5% et 18,2% du total des EPMA, et bénéficiant de 14,5% et 13% de l'encours total qui leur est alloué respectivement.

Il est à noter que dans la province de Safi, la part des EPMA dirigées par des femmes s'établit à 14,6%, bénéficiant d'une part de 5,2% (cf. tableau 38)

Tableau 38 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Marrakech	13,0	87,0	18,2	81,8
Safi	5,2	94,8	14,6	85,4
Essaouira	14,5	85,5	21,5	78,5
Rehamna	8,8	91,2	12,4	87,6
El Kelaâ des Sraghna	8,7	91,3	10,5	89,5
Al Haouz	8,9	91,1	14,1	85,9
Chichaoua	15,3	84,7	8,9	91,1
Youssoufia	2,1	97,9	10,4	89,6
Total	11,8	88,2	17,2	82,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2024, 13,4% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans la section de l'« hébergement et restauration », ont bénéficié de 27% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 8,3% et 22,6% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 39).

La section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », quant à elle, accueille 24% des EPMA dirigées par des femmes, lesquelles bénéficient de 14,4% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués.

Tableau 39 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes
Hébergement et restauration	27,0	22,6	13,4	8,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14,4	18,0	24,0	23,3
Industrie manufacturière	14,2	13,9	6,1	5,1
Activités de services administratifs et de soutien	11,4	6,1	16,5	11,8
Construction	11,4	15,6	8,5	25,9
Santé humaine et action sociale	4,5	1,6	2,5	0,8
Enseignement	3,9	1,9	4,9	2,2
Transports et entreposage	3,2	5,1	3,5	7,3
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2,3	2,3	0,1	0,2
Activités immobilières	1,8	6,7	2,4	1,9
Autres activités de services	1,6	1,3	6,0	1,2
Agriculture, sylviculture et pêche	1,6	1,6	1,0	1,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,3	1,2	6,0	5,2
Arts, spectacles et activités récréatives	0,8	0,3	1,3	1,1
Information et communication	0,4	0,2	1,6	1,4
Autres	0,1	1,6	2,1	2,9
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.


Cette répartition fait ressortir également que la section des « autres activités de services », qui accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, soit 51,6% des EPMA opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 14,1% de l'encours total des crédits.

De même, la section de la « santé humaine et action sociale», qui représente 40% du total des EPMA dirigées par des femmes opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 27,2% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués (cf. tableau 40).

Tableau 40 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes
Hébergement et restauration	13,8	86,2	25,1	74,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9,7	90,3	17,6	82,4
Industrie manufacturière	12,1	87,9	19,7	80,3
Activités de services administratifs et de soutien	20,0	80,0	22,5	77,5
Construction	8,9	91,1	6,4	93,6
Santé humaine et action sociale	27,2	72,8	40,0	60,0
Enseignement	21,9	78,1	31,6	68,4
Transports et entreposage	7,7	92,3	9,0	91,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	11,9	88,1	9,0	91,0
Activités immobilières	3,5	96,5	21,2	78,8
Autres activités de services	14,1	85,9	51,6	48,4
Agriculture, sylviculture et pêche	11,5	88,5	13,2	86,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13,2	86,8	19,3	80,7
Arts, spectacles et activités récréatives	25,7	74,3	19,8	80,2
Information et communication	18,2	81,8	19,1	80,9
Autres	0,5	99,5	13,2	86,8
Total	11,8	88,2	17,2	82,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

www.omtpme.ma

